

IMPACT

de la crise Covid-19

sur les TPME et l'emploi en Tunisie



© 2022 Groupe de la Banque africaine de développement
Tous droits réservés. Publié en février 2022

Groupe de la Banque africaine de développement
Impact de la crise Covid-19 sur les TPME et l'emploi en Tunisie

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions et politiques de la Banque africaine de développement (la Banque), ni celles de son Conseil des gouverneurs ou de son Conseil d'administration et des pays qui y sont représentés.

La Banque africaine de développement et son Conseil d'administration ne garantissent pas l'exactitude des données contenues dans cette publication et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation.

En désignant un territoire ou une zone géographique ou en y faisant référence, ou en utilisant le terme « pays » dans le présent document, la Banque africaine de développement n'a pas l'intention d'émettre un jugement sur le statut juridique ou tout autre statut du territoire ou de la zone en question.

La Banque africaine de développement encourage l'impression ou la reproduction des informations uniquement à des fins personnelles et non commerciales, à condition qu'elle soit reconnue comme en étant la source. Il est interdit aux usagers de revendre, redistribuer ou créer des produits dérivés à des fins commerciales sans l'approbation expresse et écrite de la Banque africaine de développement.

Photo de couverture : © Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Jean-Paul II 01 BP 1387
Abidjan 01, Côte d'Ivoire

www.afdb.org

REMERCIEMENTS

La note d'orientation politique ***Impact de la crise Covid-19 sur les TPME et l'emploi en Tunisie*** est une production conjointe de la Banque africaine de développement (BAD) à travers la *plateforme régionale pour l'Afrique du Nord Entrepreneurship Innovations and Advice (EInA)*, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), du gouvernement tunisien et de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE). Elle a été dirigée pour la BAD par **Mohamed El Azizi**, Directeur général pour l'Afrique du Nord, **Marta Phiri**, Directrice sectorielle du Développement humain, **Abdourahmane Diaw**, Chef de division Implémentation et support et **Jeffrey Tapera Muzira**, Coordonnateur de la Stratégie emploi des jeunes, ainsi que pour l'OIT par **Rania Bikhazi**, Directrice du Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie et **Sher Verick**, Chef de l'Unité sur les Stratégies d'emploi, Département des politiques de l'emploi.

L'étude a été coordonnée par **Loubna Bourkane**, Experte principale Emploi des jeunes à la BAD et **Eléonore d'Achon**, Spécialiste en politiques d'emploi à l'OIT. Elles ont été accompagnées du côté de la BAD par **Viviane Laure Mamno Wafo**, **David Robalino** et **Sonia Barbaria**, et du côté de l'OIT par **David Andrevon**, **Hichem Ouertani** et **Saad Belghazi**. L'équipe de coordination du gouvernement tunisien a été formée par **Melika Karrit**, **Nesrine Abid** et **Maha Khatrouch** du ministère de l'Industrie, ainsi que **Faiza Kallel** du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. La coordination à l'IACE a été assurée par **Majdi Hassen**, **Hager Karaa** et **Safa Benmabrouk**.

L'équipe tient à remercier les collègues de la BAD, **Aissatou Ba-Okotie**, **Iyad Dhaoui**, **Mohamed Gueye**, **Rachidi Kotchoni**, **Anouar Ouedraogo**, ainsi que pour l'OIT **Jad Boubaker**, **Luca Fedi**, **Christine Hofmann**, **Marco Marchese**, **José Manuel Medina Checa**, **Mohamed Selim Ouesleti** et **Laura Schmid**, pour leur implication dans la coordination et la finalisation de cette étude. L'équipe remercie également **Neila Chtourou** de l'Agence de promotion l'industrie et de l'innovation (APII), **Tarek Bouhlel**, **Slim Labassi**, **Façal Mansri** et **Hamda Rouatbi** du ministère de la Coopération et des Finances, **Sonia Zoghلامي** et **Jihene Gaza**, du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement, **Aida Ben Romdhane**, **Mounir Dakhli**, **Sondes Smir** du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, **Fedoua Derouiche** du ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées, **Férihane Korbi Boussoffara** de l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI), **Raja Boulabiar**, **Mohamed Jilani** et **Rym Kolsi** de la Banque centrale de Tunisie (BCT), **Khifa Sboui** de la Banque tunisienne de solidarité (BTS), **Hamdi Kssiaa** de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME), **Neija Gharbi** et **Slim Chakroun** de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), **Salima Hachich** du Fonds de promotion des exportations (FOPRODEX), **Tahar Ben Hatira** de la Société tunisienne de garantie (SOTUGAR), **Kamel Labiah** de l'ANETI, **Walid Troudi** de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ), **Maha Mezraoui** du ministère des Affaires Sociales, **Hedi Bouker** du Centre des recherches et des études sociales (CRES) du ministère des Affaires Sociales, **Mohamed Bakkey** de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), **Sami Silini** et **Zied Charfi** de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), pour avoir pris part aux sessions de consultations stratégiques qui ont conduit à la finalisation de la note.

L'équipe adresse enfin ses vifs remerciements pour leur soutien financier au Programme de partenariat dano-arabe (DAPP) et au Royaume de Norvège dans le cadre du projet Emplois décents pour les jeunes et les femmes (EDJEF).

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Liste des figures.....	5
Liste des tableaux.....	5
Sigles et abréviations.....	6
Introduction.....	7
I. Situation de l'emploi et des TPME avant la pandémie.....	10
I.1. Un déficit d'emplois de qualité.....	10
I.2. Des TPME à fort potentiel.....	13
I.3. Des TPME confrontées à d'importantes contraintes structurelles.....	15
II. Impact de la pandémie du Covid-19 sur l'emploi et les TPME.....	20
II.1. Impacts sur l'emploi.....	20
II.2. Impacts sur l'activité des TPME.....	23
II.3. Stratégies d'adaptation des TPME.....	29
II.4. Besoins d'accompagnement des TPME.....	31
III. Analyse des mesures d'atténuation.....	33
III.1. Appui aux travailleurs.....	33
III.2. Appui aux TPME.....	36
IV. Mesures pour une relance économique tirée par l'entrepreneuriat et les TPME, créatrice d'emplois.....	39
IV.1. Ajustement du dispositif de développement de l'emploi pour booster la croissance des TPME dans une logique d'inclusion sociale.....	42
IV.2. Préservation des TPME impactées par la crise.....	42
IV.3. Promotion de l'entrepreneuriat et des TPME pour la création d'emplois.....	44
IV.4. Augmentation de la qualité et la productivité du travail par la formalisation des entreprises Informelles.....	45
IV.5. Amélioration des politiques de protection des travailleurs et des politiques actives du marché du travail...	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution de la productivité apparente du travail par secteur (milliers de DT de 2010).....	13
Figure 2 : Contraintes au recours aux banques lors du lancement du projet (% des TPE).....	16
Figure 3 : Contraintes liées aux marchés publics (% des TPE).....	17
Figure 4 : Proportion des actifs occupés dans le salariat et l'entrepreneuriat (dont le patronat) selon le niveau d'instruction en 2017.....	18
Figure 5 : Outils digitaux utilisés pour la gestion de l'entreprise (% des TPE).....	19
Figure 6 : Effectif de la population active occupée tunisienne.....	20
Figure 7 : Taux de chômage (en %) des différentes catégories aux troisièmes trimestres 2019 et 2020.....	21
Figure 8 : Evolution de la population inactive tunisienne en âge de travail (masculine, axe de gauche et féminine, axe de droite).....	21
Figure 9 : Importance de l'emploi informel dans les principaux secteurs concernés en 2019.....	23
Figure 10 : Impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires des TPE et des PME selon les secteurs (en % des entreprises).....	24
Figure 11 : Impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires des PME industrielles selon la filière.....	25
Figure 12 : Impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires des TPE et des PME selon les régions (en % des entreprises).....	26
Figure 13 : Moyens financiers utilisés par les TPE et les PME (en % des entreprises).....	31
Figure 14 : Les besoins d'accompagnement exprimés par les TPE.....	32
Figure 15 : Les besoins d'accompagnement exprimés par les PME.....	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de l'effectif des inactifs selon le sexe et le niveau scolaire de 2005 à 2017.....	11
Tableau 2 : Part (en %) des entreprises et de l'emploi selon la taille de l'entreprise.....	14
Tableau 3 : Impact de la pandémie Covid-19 sur les tendances de la production, de l'emploi et de la productivité.....	22
Tableau 4 : Ajustement du coût salarial des entreprises par secteur (en %).....	29
Tableau 5 : Réduction du nombre des employés selon le type de contrat de travail (en % des emplois).....	30
Tableau 6 : Programmes actifs de l'emploi : dépenses de l'Etat et effectif des bénéficiaires.....	34
Tableau 7 : Part des TPME ayant bénéficié des mesures phares pour les entreprises.....	37
Tableau 8 : Dépenses publiques, recettes fiscales et déficit projetés pour l'année 2021.....	39

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Matrice de recommandations en faveur de l'emploi et des TPME suite aux impacts économiques de la pandémie du Covid-19 en Tunisie (octobre 2021)	47
---	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANETI	: Agence nationale de l'emploi tunisienne
APII	: Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
ATIC	: Association tunisienne des investisseurs en capital
BAD	: Banque africaine de développement
BCT	: Banque centrale de Tunisie
BFPME	: Banque de financement des petites et moyennes entreprises
BTS	: Banque tunisienne de solidarité
CA	: Chiffre d'affaires
CDC	: Caisse des dépôts et consignations
CDD	: Contrat à durée déterminée
CDI	: Contrat à durée indéterminée
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CONECT	: Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie
DT	: Dinars tunisiens
ESS	: Entreprises sociales et solidaires
GE	: Grandes entreprises
IACE	: Institut arabe des chefs d'entreprises
IME	: Industries mécaniques et électriques
INS	: Institut national de la statistique
ITCEQ	: Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
MDT	: Millions de dinars tunisiens
NEET	: Ni à l'école ni au travail
OIT	: Organisation internationale du travail
ONEQ	: Observatoire national de l'emploi et des qualifications
PIB	: Produit intérieur brut
PME	: Petites et moyennes entreprises
SFI	: Société financière internationale
STEG	: Société tunisienne de l'électricité et du gaz
TFP	: Taxe de formation professionnelle
THC	: Textile, habillement et chaussures
TPE	: Très petites entreprises
TPME	: Très petites, petites et moyennes entreprises
UGTT	: Union générale tunisienne du travail
UTAP	: Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche
UTICA	: Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat



Durant la décennie précédant la pandémie Covid-19, l'économie tunisienne enregistrait déjà de faibles taux de croissance ainsi que des déséquilibres macroéconomiques. De 2010 à 2019, le taux de croissance est passé de 3 % à 1 %, le solde budgétaire est resté négatif (-1.5 % à -3.5 % du PIB), la dette publique a augmenté (40.7 % à 72.5 % du PIB), et il y a eu un repli de l'investissement (de 24.6 % à 18.5 %).¹ Le taux de chômage a augmenté, passant de 13 % en 2010 à 15.3 % en 2019, tandis que le travail informel a atteint 44.8 % de l'emploi total sur la même période.² D'autre part, la croissance de la productivité dans le secteur privé – en particulier chez les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME)³ – est restée faible du fait de l'aggravation de contraintes structurelles.⁴

La pandémie de la Covid-19 survenue début 2020 a freiné les initiatives phares qui avaient été entreprises en faveur de l'entrepreneuriat, des TPME, de l'emploi et de la croissance. En effet, la Tunisie a déployé des efforts considérables pour créer un environnement favorable aux affaires, lever les contraintes au développement des entreprises et ainsi booster la croissance économique. Parmi les mesures prises, il faut citer l'entrée en vigueur de la Loi

1 Ministère des Finances (2021), Indicateurs des finances publiques, Tunis, <http://www.finances.gov.tn/fr/les-indicateurs/synthese-des-resultats-des-finances-publiques-budget-de-letat>.

2 L'emploi informel est défini ici au sens large selon la définition adoptée par l'Institut national de la statistique (INS) dans son enquête de 2019. Il comprend l'ensemble des emplois dans les unités économiques non soumises au régime du bénéfice réel correspondant au secteur formel et les emplois non déclarés des unités du secteur formel. Il regroupe donc les salariés non déclarés à la CNSS, les indépendants des unités informelles (n'ayant pas de registre ou de comptabilité aux normes fiscales) et les aides familiaux.

3 Selon l'INS, les TPE emploient de 1 à 5 salariés et les PME de 6 à 199 salariés. C'est la définition retenue dans l'enquête de la BAD auprès des 2 000 entreprises tunisiennes.

4 Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ, 2020), Cahier de la productivité N°4, Rétrospective 1961-2020, Tunis.

d'investissement en 2017, du « Startup Act » en 2019, l'adoption de la Loi sur le crowdfunding⁵, la définition d'une Stratégie nationale de l'entrepreneuriat pour la période 2019-21⁶ et d'une Stratégie nationale de l'emploi (SNE), dont l'élaboration est engagée depuis 2019.

Pour limiter la propagation du virus, la plupart des pays du monde ont dû imposer des restrictions sanitaires qui ont négativement affecté l'activité économique. À ce titre, la Tunisie, a décrété des mesures de confinement, des couvre-feux nocturnes et l'arrêt de plusieurs activités considérées comme étant non vitales ou de nature à favoriser la diffusion du Coronavirus. Ces mesures sanitaires ont accentué une situation économique déjà fragile, aggravé la situation difficile des TPME, et mis en péril des emplois déjà précaires. En réduisant les opportunités d'insertion professionnelle pour les chercheurs d'emploi, les mesures ont aussi contribué à augmenter les taux d'inactivité, surtout parmi les jeunes et les femmes. Cette note de politique propose des mesures opérationnelles qui permettraient d'assurer une relance rapide de la croissance économique et de l'emploi, tirés par les TPME et l'entrepreneuriat.



Ces recommandations sont basées sur l'analyse d'une enquête auprès de 2 000 TPME qui a permis de mesurer l'impact de la pandémie sur leur niveau d'activité et l'emploi.⁷

⁵ Le crowdfunding repose sur la levée de fonds auprès du public via une plateforme Internet dédiée en vue de financer des projets ou des sociétés.

⁶ GFA Consulting Group (2021), Financement des TPME pour la promotion de l'emploi en Tunisie (<https://gfa-tpmetunisie.de/wp/>).

⁷ BAD, Ministère de l'Industrie et Institut arabe des chefs d'entreprise – IACE (2020), La crise de la Covid-19 et les TPME, reprise et mesures de mitigation : rapport de synthèse des résultats préliminaires de l'enquête. Le travail d'enquête a été réalisé en août 2020, portant sur 1 200 TPE, 600 PME et 200 entreprises en démarrage. L'échantillon des TPME par secteur et région (7) a été fourni par l'INS, afin d'en assurer sa représentativité. La base de données sur les entreprises en démarrage a été collectée principalement auprès des centres d'affaires régionaux.

Ces entreprises génèrent 73 % des emplois formels privés en Tunisie et ont été les plus affectées par la pandémie. Des mesures pour assurer une relance économique soutenable et créatrice d'emplois doivent se focaliser sur elles et encourager l'entrepreneuriat.

L'étude est structurée en quatre parties. La première examine la situation de l'emploi et des TPME en Tunisie avant la pandémie, la deuxième analyse l'impact de la pandémie sur les TPME et l'emploi, la troisième porte sur les mesures d'atténuation engagées par le gouvernement, et la quatrième propose des recommandations sur le court et moyen terme (2021-23), issues de la concertation avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial tunisien.⁸



⁸ Ministère de l'Industrie, BTS, BFPME, CDC, Cepex, Fopro-Dex, Sotugar.

I. SITUATION DE L'EMPLOI ET DES TPME AVANT LA PANDÉMIE

Avant la pandémie, la Tunisie faisait déjà face à de nombreux défis sur le marché du travail : avec une part importante de la population sans emploi (croissance des NEET et du chômage, et taux d'inactivité élevés), et une faible qualité de l'emploi pour une part importante de la population (taux élevé de sous-emploi et d'informalité, et une faible productivité du travail). La pandémie du Covid-19 a mis en exergue les nombreuses opportunités qu'offrent les TPME tunisiennes par rapport à la création d'emplois de qualité, mais aussi les contraintes structurelles auxquelles font face ces dernières et qui limitent leur potentiel.

I.1. UN DÉFICIT D'EMPLOIS DE QUALITÉ



Le déficit quantitatif de l'emploi s'est aggravé durant le dernier quinquennat avec des disparités importantes entre les régions, affectant en particulier les femmes et les jeunes. De 2015 à 2019, la croissance de la population active a été en moyenne de 40 700 personnes par an, contre seulement 32 300 créations d'emploi nettes par an. Un niveau nettement insuffisant pour résorber le stock de chômeurs (près de 634 250 au premier trimestre 2020) et équilibrer les flux d'offre et de demande de la force de travail. Au quatrième trimestre 2019, le taux de chômage de 14,9 % au niveau national était relativement plus élevé pour les femmes (21,7 %), les jeunes de 15-24 ans (33,8 %) et les diplômés du supérieur⁹ (27,8 %).¹⁰

9 La demande de main-d'œuvre de niveau scolaire supérieur a augmenté mais sans pour autant réussir à réduire le chômage des diplômés. Ainsi, parmi les 15-24 ans, la part de la main-d'œuvre de niveau scolaire supérieur a augmenté de 3,5 % en 2005 à 7,5 % en 2017) tandis que celle de niveau de niveau primaire ou inférieur a diminué de 45,6 % en 2005 à 27,2 % en 2017. Les mêmes évolutions caractérisent toute la population active occupée, indépendamment de l'âge.

10 INS (2020), Indicateurs de l'emploi et du chômage : quatrième trimestre 2019, Institut national de la statistique, Tunis, <http://>

En même temps, la majorité des chômeurs ne possède qu'un niveau d'éducation secondaire et ne bénéficie pas des politiques d'emplois. Des différences notables persistent entre les régions : dans les gouvernorats de l'intérieur, le chômage était de 20 %, voire 30 % dans certaines délégations du Nord-Ouest, du Centre-Ouest et du Sud.¹¹

Les taux d'activité masculine ont lentement baissé, passant de 70 % début 2011 à 68 % à la veille de la pandémie. Le taux d'activité féminine, beaucoup plus bas, s'est lentement amélioré, passant de 25 % en 2011 à 27 % au premier trimestre 2020. Le découragement paraît significatif chez les jeunes hommes (15-34 ans), un quart d'entre eux étant exclu du marché du travail. Ce groupe ne figure pas dans les statistiques et ne bénéficie d'aucun appui mais peut pourtant être associé à des coûts sociaux parfois plus importants que le chômage lui-même (effet durable sur le capital humain/diminution de manière permanente du potentiel de gain des travailleurs touchés par l'inactivité à long terme/découragement). Autre élément frappant : la montée de l'inactivité des femmes de niveau d'instruction supérieur durant la période antérieure à la crise Covid-19 (tableau 1)

**Tableau 1 :
Évolution de l'effectif des inactifs selon le sexe et le niveau scolaire de 2005 à 2017**

Niveau d'instruction	Inactifs jeunes 15-24 ans		Inactifs de 25 ans et plus		Ensemble des inactifs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Néant	2.2 %	-2.5 %	0.2 %	0.1 %	0.4 %	0.0 %
Primaire	-2.7 %	-3.2 %	-5.6 %	-1.4 %	-5.2 %	-1.6 %
Secondaire	-1.3 %	-1.6 %	-1.1 %	1.4 %	-1.2 %	-0.1 %
Supérieur	3.1 %	5.9 %	2.1 %	7.2 %	2.7 %	6.4 %
Total	-0.7 %	-0.7 %	-2.5 %	0.0 %	-1.8 %	-0.2 %

Source : Micro-données de l'enquête emploi. Base de données sur www.ins.tn

Ainsi, la proportion des NEET (jeunes ni à l'école ni au travail), en croissance, s'élève à 32.4 % des 15-24 ans en 2016 (28.9 % pour les hommes et 36 % pour les femmes), contre seulement 25.2 % en 2010 (19.4 % pour les hommes et 31.2 % pour les femmes).

Au-delà des problèmes liés au chômage et à l'inactivité, la Tunisie faisait face à des taux élevés de sous-emploi et de déqualification. Ainsi, parmi les diplômés, près de 19 % étaient sous-employés en 2019. Au début de la carrière professionnelle, la situation de sous-emploi

ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-quatrieme-trimestre-2019.

¹¹ ITCEQ (2018), « Indicateur de développement régional: méthodologie et résultats Sami », Notes et Analyses de l'ITCEQ N°1, Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives, mai, Tunis, <http://www.itceq.tn/files/developpement-regional/indicateur-dev-regional.pdf>.

est fréquente pour les jeunes diplômés, en particulier pour les 20-24 ans. Les techniciens supérieurs, les maîtrisards en économie, gestion et droit, en lettres, sciences humaines et sociales sont les plus touchés par ce phénomène.¹²

L'autre défi pour la Tunisie porte sur la forte segmentation de l'emploi, marquée par un fort secteur public offrant des emplois stables et un secteur privé où l'emploi informel est resté prédominant. Vers la fin de 2019, l'emploi informel représentait 44.8 % de la population active occupée, soit 1.6 million de personnes.¹³ Près de 21 % des employés du secteur informel ont perdu leur emploi entre le deuxième et le quatrième trimestre 2019. Ce sont des emplois qui attirent surtout des travailleurs non qualifiés. En effet, 83 % des personnes occupées dans un emploi informel n'ont aucun diplôme. Selon le statut professionnel, 48 % des employés du secteur informel sont des salariés et 4 % des employeurs. Les indépendants et les aides familiaux représentent respectivement 21 % et 6 % du total.¹⁴ Plus de la moitié des salariés (53 %) et près des trois quarts des femmes (73 %) occupant un emploi informel reçoivent un salaire inférieur au SMIG, n'ont pas de contrat écrit, ne bénéficient donc pas de régulations laborales ni n'ont accès à la sécurité sociale.

L'informalité s'explique principalement par la faible productivité du travail qui limite la capacité des employeurs et des travailleurs à supporter les coûts d'une intégration du secteur formel. Ainsi, en 2019 en Tunisie, 55 % des salariés occupant un emploi informel ont déclaré que la principale contrainte à la formalisation de leurs emplois était l'incapacité de leurs employeurs de les déclarer auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en raison des coûts.¹⁵ En effet, 82 % des employeurs et 88 % des travailleurs indépendants, avancent trois facteurs qui pourraient faciliter leur transition dans le secteur formel : « l'allègement du montant d'impôt à payer », « la simplification des procédures administratives » et « la formation et l'accompagnement pour l'enregistrement ».¹⁶

En grande partie, le problème de l'emploi en Tunisie est un problème de la demande, étant donné le ralentissement des gains de compétitivité du secteur industriel et surtout des entreprises exportatrices. La croissance des industries mécaniques et électriques a été stoppée à la fin de la décennie, sans compenser la baisse de celle du textile/habillement. Le taux de croissance de l'emploi dans les industries manufacturières de 2012 à 2020 a été de 0.8 % par an, contre 1.4 % et 1.1 % respectivement dans les industries non manufacturières

12 Kthiri, W. (2019), « Inadéquation des qualifications en Tunisie: quels sont les déterminants du sous-emploi ? », Notes et analyses de l'ITCEQ, N° 01, 2019, <http://www.itceq.tn/files/emploi/inadequation-des-qualifications-en-tunisie.pdf>.

13 INS (2020), « Indicateurs relatifs à l'emploi informel », communiqué de presse de l'INS, septembre 2020.

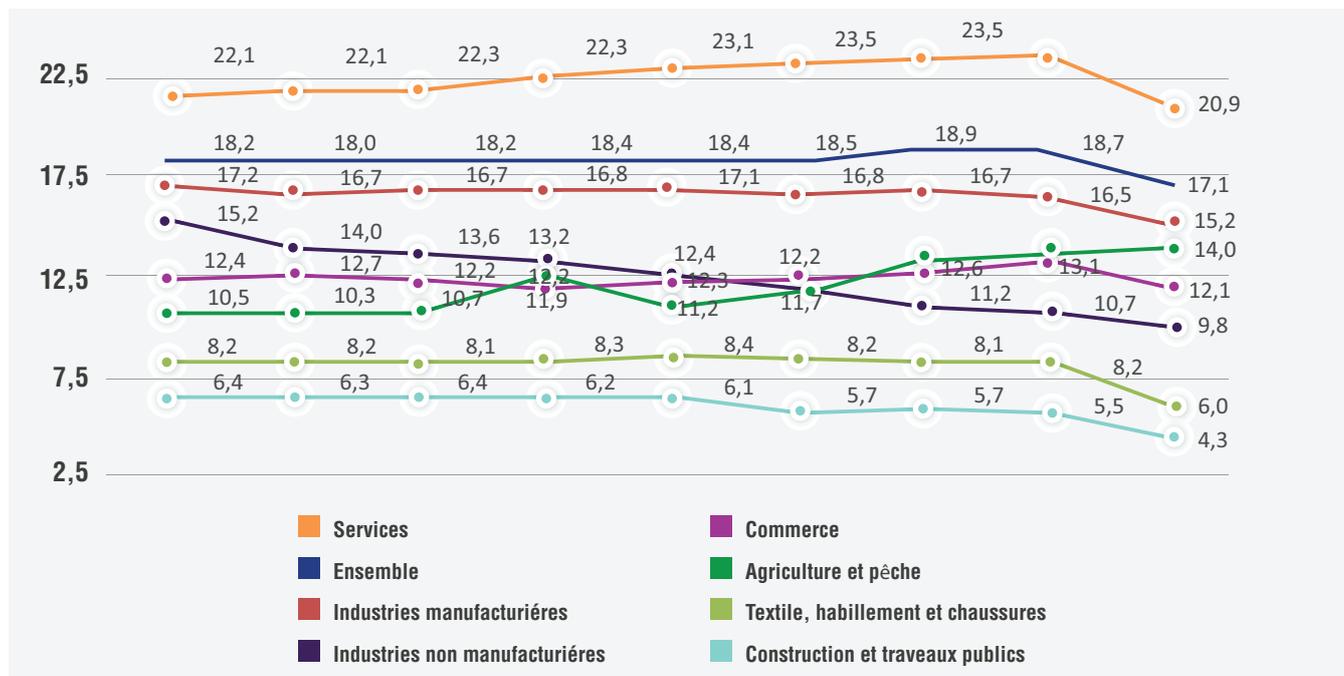
14 BIT (2019), « Étude sur l'emploi informel : premiers résultats », décembre (document PPT provisoire).

15 ONEQ, INS, PNUD et BIT (2020), Étude sur l'emploi informel en Tunisie, Observatoire national de l'emploi et des qualifications, Institut national de la statistique, Programme de développement des Nations unies et Bureau international du travail, Tunis.

16 Ibid.

(principalement le BTP) et les services.¹⁷ Ainsi, des contraintes structurelles qui affectent le secteur privé expliquent la faible croissance de la productivité du travail. Les secteurs à plus faible productivité sont la construction, les textiles et l'agriculture. Même dans les secteurs à plus haute productivité (services et industries manufacturières), la croissance de la productivité a été très faible, de l'ordre de 0.4 % par an.

Figure 1 :
Évolution de la productivité apparente du travail par secteur (milliers de DT de 2010)



Source : d'après les données de l'INS – Enquête emploi 2017 et Comptes nationaux.

I.2. DES TPME À FORT POTENTIEL

Les TPME représentent 99 % de l'effectif des entreprises privées formelles en Tunisie et offrent d'énormes opportunités en termes de création de richesses. En 2018, alors que le pays enregistre une diminution de 4.7 % du nombre total des entreprises, les TPE affichent une croissance annuelle de 4.7 %, avec une augmentation de 5 % pour celles employant de un à cinq salariés.¹⁸ En effet, les TPME sont relativement plus dynamiques grâce à leur flexibilité, leur capacité d'exploiter plus rapidement des créneaux potentiels, l'absence de barrières organisationnelles et une plus forte motivation de leurs cadres.¹⁹ Si les moyens nécessaires sont mis en œuvre, cette catégorie d'entreprises pourrait contribuer davantage à la valeur ajoutée sectorielle et donc à la richesse nationale (Tableau 2).

¹⁷ Les Comptes nationaux - Valeurs ajoutées par secteurs d'activités aux prix de l'année 2010, www.ins.tn.

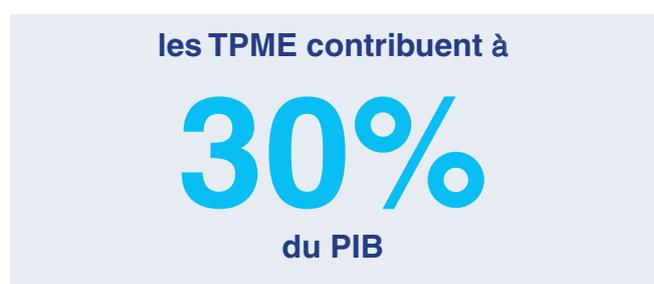
¹⁸ African Manager (2019), « Baromètre de la santé, des TPE optimistes malgré les entraves », 31 octobre, <https://africanmanager.com/barometre-de-la-sante-des-tpe-optimistes-malgre-les-entraves/>.

¹⁹ Zouari, E. et S. Haddad (2016), « Le financement par le capital risque en Tunisie : réalités et contraintes », Marché et Organisations, Vol. 2 N° 26, L'Harmattan, Paris, pp. 153-188, <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2016-2-page-153.htm>.

Tableau 2 :
Part (en %) des entreprises et de l'emploi selon la taille de l'entreprise

Entreprises selon la taille	Tranche de salariés	Part (en %) des entreprises	Part (en %) de l'emploi
TPE	0 à 5	97.06	44.17
PME	6 à 199	2.81	28.67
GE	200 et plus	0.12	27.16
Total		100	100

Source : Statistiques issues du RNE (INS 2020c)



Les TPME offrent également un fort potentiel de création d'emplois. Avant la pandémie, elles contribuaient à 73 % de la création d'emploi du secteur privé formel.²⁰ La plus forte contribution est celle des TPE, soit 44 % des emplois, suivie de celle des PME (29 %, voir Tableau 1). En effet, la prolifération des TPME en Tunisie facilite l'accès à l'emploi, en particulier pour les primo-demandeurs.

Les performances positives des startups tunisiennes représentent un potentiel d'innovation considérable pour l'économie. Bien que les grandes entreprises possèdent un certain nombre d'avantages sur les plus petites en ce qui concerne l'innovation, l'environnement peut se révéler plus favorable aux startups ou aux entreprises de petite taille. Selon le rapport annuel du Startup Act Tunisie 2019-20, l'ensemble des 248 startups labellisées entre avril 2019 et avril 2020 a généré un chiffre d'affaires cumulé de 66 millions de dinars tunisiens (DT, environ 20 millions d'euros), avec près de 7 % ayant généré un volume d'affaires supérieur à 1 million DT. Les 248 startups emploient 2 829 personnes en cumulé jusqu'à avril 2020 y compris les fondateurs, dont 39 % de femmes.

Les PME industrielles représentent 45 % des entreprises exportatrices en Tunisie. Ces PME exportatrices appartiennent principalement aux filières industrielles textile/habillement, agroalimentaire, mécanique et électrique. De plus, en 2019, 28 % du chiffre d'affaires des startups labellisées entre 2019 et 2020 provenaient des exportations, surtout vers l'Europe (46 %). En effet, il s'agit d'entreprises performantes qui ont su tirer parti du développement du commerce international. Leurs trajectoires de croissance montrent que leur essor dépend entre

²⁰ INS (2020), Statistiques issues du répertoire national des entreprises.

autres de l'existence d'opportunités, de la filière de l'entreprise, de la coopération entre les petites structures et de l'accès au financement.²¹

I.3. DES TPME CONFRONTÉES À D'IMPORTANTES CONTRAINTES STRUCTURELLES

Malgré leur énorme potentiel en termes de création de richesse, d'emplois, et d'innovation, les TPME ne contribuent qu'à hauteur de 30 % du PIB.²² Les quelques TPME dirigées par les femmes (15 %) contribuent à seulement 1,8 % du PIB. La faible productivité des TPME s'explique en partie par les difficultés d'accès au financement bancaire et aux marchés locaux et internationaux, la faible culture entrepreneuriale, en particulier chez les diplômés, la faible digitalisation et l'importance d'un secteur informel précaire.

La principale contrainte au développement des TPME est l'accès au financement. En 2017, la Société financière internationale (SFI) estime le gap de financement des TPME tunisiennes à 6 873 MDT²³, soit 16 % du PIB.²⁴ Les TPE sont relativement plus fragiles sur le plan financier, en particulier celles qui opèrent dans les industries alimentaires, le transport et l'entreposage.²⁵ En 2019, seulement 26 % des PME tunisiennes²⁶ et 19.4 % des TPE ont eu accès au crédit bancaire (BTS, BFPME).²⁷ Le faible accès au financement est à la fois lié à la faible solvabilité des TPME²⁸ et à l'inadéquation des outils financiers.²⁹

En effet, les outils financiers existants sont peu adaptés aux besoins des TPME. Ainsi, les TPE qui ont besoin d'accéder au crédit (69 %) mais qui n'arrivent pas à le faire avancent comme raison principale des procédures compliquées et la demande de garanties (24.3 %), ainsi que de mauvaises expériences avec les banques (22 %, figure 2). Les TPE soulignent alors un besoin d'assistance technique et financière qui demeure encore très faible. Seulement 3.1 % des TPE déclarent avoir reçu un appui financier de l'Agence nationale de l'emploi tunisienne

21 Startup Act Annual Report (2019-2020), <https://www.startupact.tn/rapport/Startup-Act-Annual-Report-2019-2020-en.pdf>.

22 BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020), La crise de la Covid-19 et les TPME, reprise et mesures de mitigation : rapport de synthèse des résultats préliminaires de l'enquête, Tunis.

23 Un chiffre assez faible par rapport à la réalité, puisqu'il compare la demande potentielle des TPME et l'offre potentielle des institutions financières dans un monde hypothétique caractérisé par un environnement institutionnel, réglementaire et macroéconomique amélioré.

24 IFC (2017), MSME Finance Gap: Assessment of the Shortfalls and Opportunities in Financing Micro, Small and Medium Enterprises in Emerging Markets, International Finance Corporation, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28881>.

25 PNUD/République tunisienne (2020), Impact économique du Covid-19 en Tunisie : analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micro et très petites entreprises, Tunis.

26 Contrairement aux autres références citées dans cette note qui considèrent les TPE employant de 0 à 5 salariés, les rapports Miqyes produits par CONECT considèrent uniquement les TPE de 1 à 5 salariés dans leurs analyses.

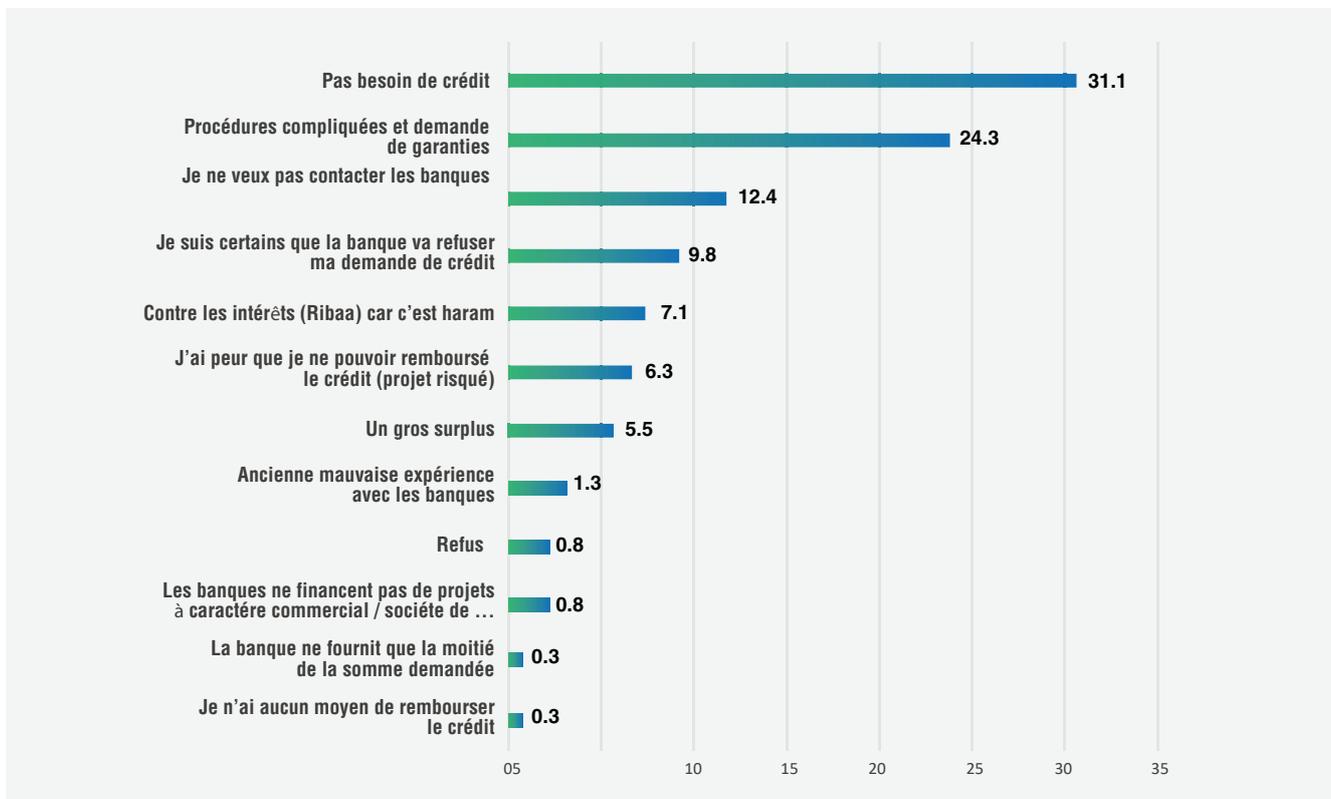
27 Près de 69 % des TPE disent avoir besoin de crédit et moins de 20 % en ont effectivement obtenu, tandis que 7,1% le refusent par principe, en opposition aux taux d'intérêt. Une part de 43% des TPE subit des contraintes empêchant d'accéder au crédit, parmi lesquelles la complexité des procédures, le rejet des contacts avec la banque et la crainte du risque crédit.

28 CONECT, ONEQ et PNUD (2019), « Miqyes », La santé de la PME en Tunisie : focus sur la TPE tunisienne, Tunis; CONECT et PNUD (2020), « Miqyes », La santé de la PME en Tunisie, Tunis.

29 Organisation nationale des entrepreneurs, 2021.

(ANETI) et 5.5 % d'autres institutions publiques. En ce qui concerne l'assistance technique, ces pourcentages ne sont que de 6.5 % et 8.7 % respectivement.

Figure 2 :
Contraintes au recours aux banques lors du lancement du projet (% des TPE)



Source : CONECT at al 2019

L'accès aux marchés reste relativement limité pour les TPME. Puisque les banques commerciales ne financent pas les besoins en fonds de roulement, les TPME sont obligées de renoncer à de nouveaux marchés pour préserver leur équilibre financier. En général, les entreprises ont besoin d'avoir accès à des ressources à plus long terme pour pouvoir prendre des décisions stratégiques en termes d'investissement.³⁰

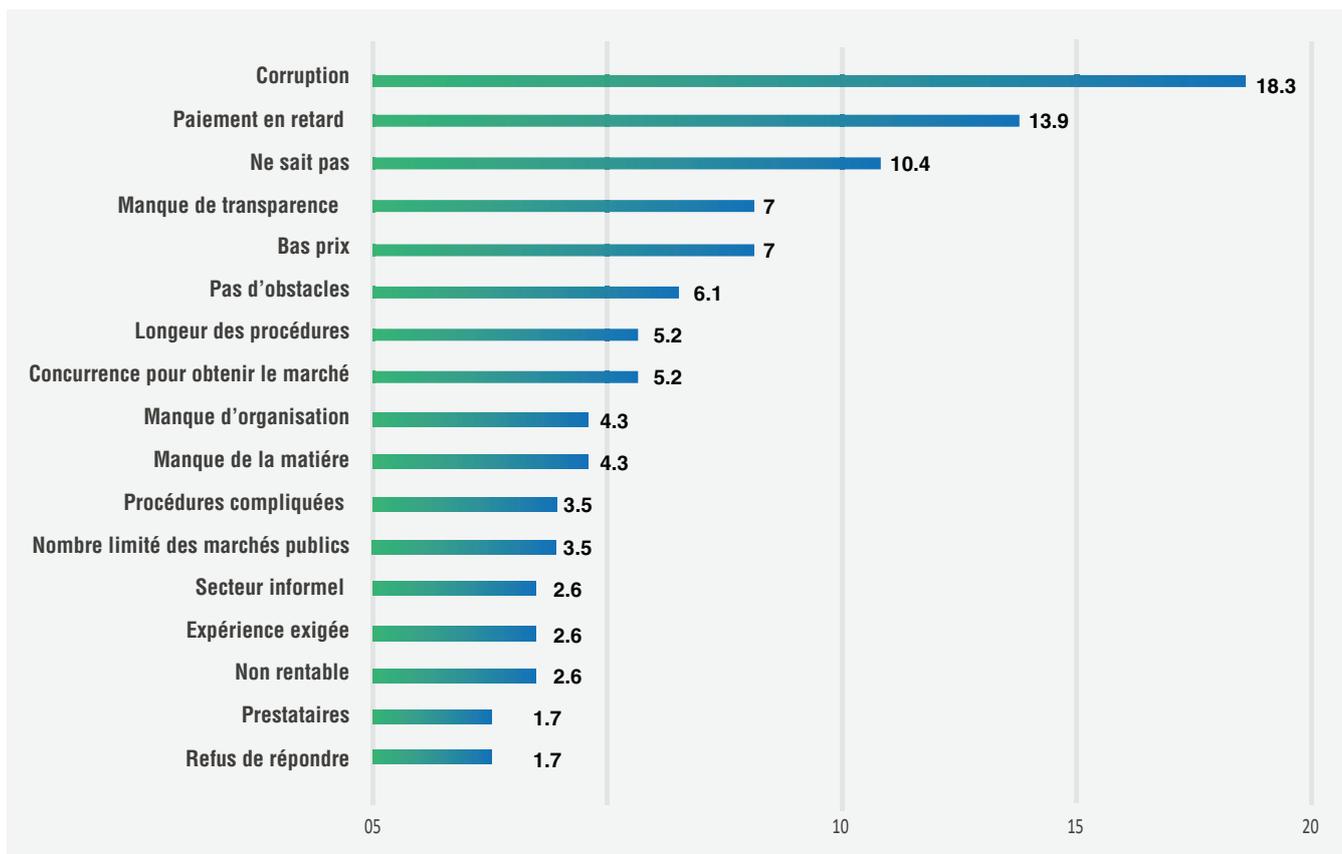
En 2019, seulement 35.9 % des entreprises qui opèrent exclusivement sur le marché local faisaient partie d'une filière organisée, d'une chaîne de valeur ou d'un système de collaboration entre entreprises ayant des objectifs en commun.³¹ L'intégration dans un maillon d'une chaîne de valeur – fournisseur-agrégateur-transformateur-commercialisation – permet de garantir un accès régulier au marché, en particulier pour les TPE. Ces faibles taux d'intégration des TPME locales limitent leurs opportunités pour générer des économies d'échelle et améliorer leur compétitivité par rapport aux grandes entreprises.

³⁰ Impact Partner (2019), Les chroniques d'impact : coût de l'investissement en Tunisie – « Soutenons Les PME à travers des investissements insoutenables », <https://www.impactpartner.co/wp-content/uploads/2020/03/2019-03-Chroniques-dlImpact-Co%C3%BBt-de-linvestissement-en-Tunisie.pdf>.

³¹ CONECT, ONEQ et PNUD (2019), Miqyes, La santé de la PME en Tunisie : focus sur la TPE tunisienne, Tunis.

Aussi, la participation des TPME dans les marchés publics, qui représentent environ 15 % du PIB en Tunisie, reste faible. On estime que 4.3 % des TPE ont obtenu des marchés publics pour un taux de soumission de 22.1 %. Concernant les PME, moins de 17 % des marchés publics leur ont été attribués, un taux inférieur aux 20 % qui leur sont en principe réservés selon le Code tunisien des marchés publics.³² La corruption et le manque de transparence dans les procédures de passation de marché expliquent en partie ces résultats (Figure 3).

Figure 3 :
Contraintes liées aux marchés publics (% des TPE)



Source : CONECT et al 2019

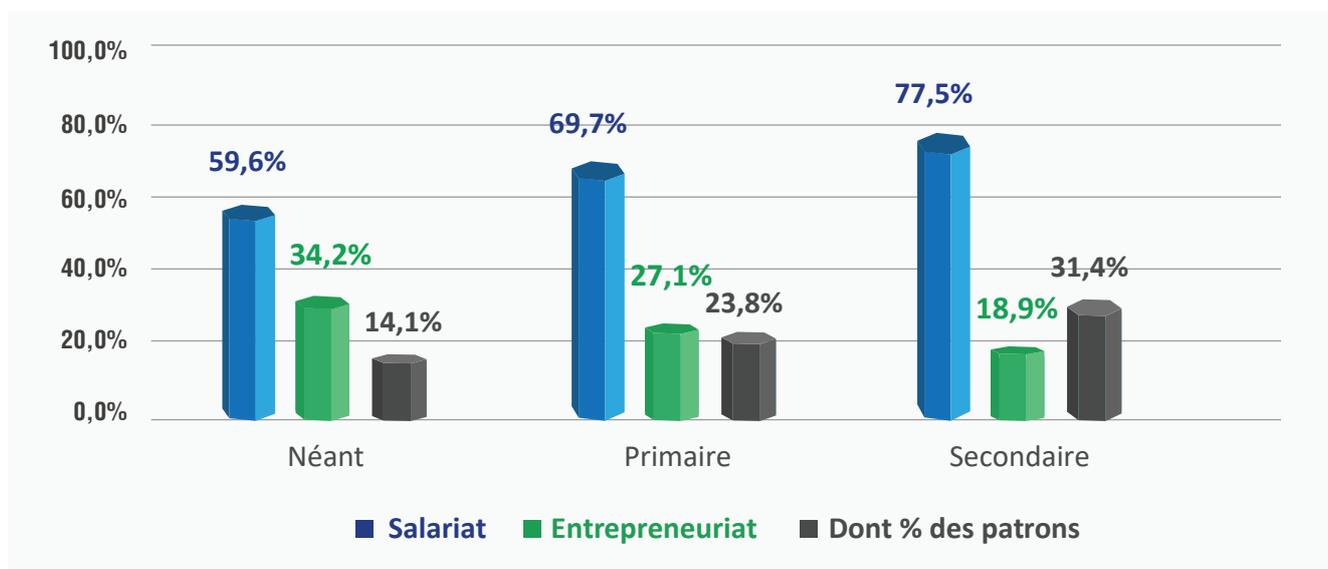
S'agissant du marché à l'exportation, seulement 6.5 % des TPE sont partiellement ou totalement exportatrices. Ces dernières font face à de nombreux obstacles liés à leur faible compétitivité face aux entreprises étrangères. Il s'agit principalement des droits de douane (34.8 %), de l'obtention des devises (22.4 %) et du manque d'information sur le marché (15.7 %). Concernant les PME, 32.8 % font de l'export, sur lesquelles 29.2 % sont totalement axées sur l'exportation.³³

³² OCDE (2019), Améliorer l'accès des PME aux marchés publics en Tunisie : la voie à suivre, Éditions de l'OCDE, Paris (<https://www.oecd.org/countries/tunisia/ameliore-acces-PME-aux-marches-publics-Tunisie.pdf>) ; selon une étude menée sur un échantillon non aléatoire d'acheteurs publics par la Haute instance de la commande publique (HAICOP).

³³ CONECT, ONEQ et PNUD (2019), opp. cité ; CONECT et PNUD (2020), opp. cité.

Bien que d'une manière générale, le niveau d'éducation des entrepreneurs soit assez élevé en Tunisie, on observe un manque de culture entrepreneuriale relativement plus prononcé chez les diplômés. Les jeunes diplômés préfèrent trouver des emplois jugés plus stables dans le secteur public. Seulement 10.9 % des diplômés du supérieur entreprennent.³⁴ Lorsqu'ils le font, 63.9 % d'entre eux sont dans le patronat (Figure 4). Néanmoins, on estime que seuls 18.5 % des dirigeants des TPE ont suivi des cours d'entrepreneuriat pendant leurs études.³⁵

Figure 4 :
Proportion des actifs occupés dans le salariat et l'entrepreneuriat (dont le patronat) selon le niveau d'instruction en 2017



Source : INS 2017

Ainsi, bien que l'entrepreneuriat tunisien regorge de nombreuses opportunités pour l'expansion des TPME, celles-ci ne sont pas exploitées.

Au contraire, entre 2018 et 2019, l'indice global d'entrepreneuriat a chuté de 42.4 à 34 en Tunisie.³⁶ Selon l'enquête BAD/Ministère de l'Industrie/IACE (2020), plus de la moitié (56 %) des entreprises tunisiennes en démarrage font face au problème de financement, lié principalement à l'inéligibilité d'accès aux crédits offerts par les institutions financières (justifié par une demande de crédit d'un montant trop élevé, l'insuffisance de fonds de roulement, la valeur des matériaux et machines trop élevée) et à des obstacles techniques liés au business plan.



34 D'après les micro-données de l'INS – Enquête emploi 2017.

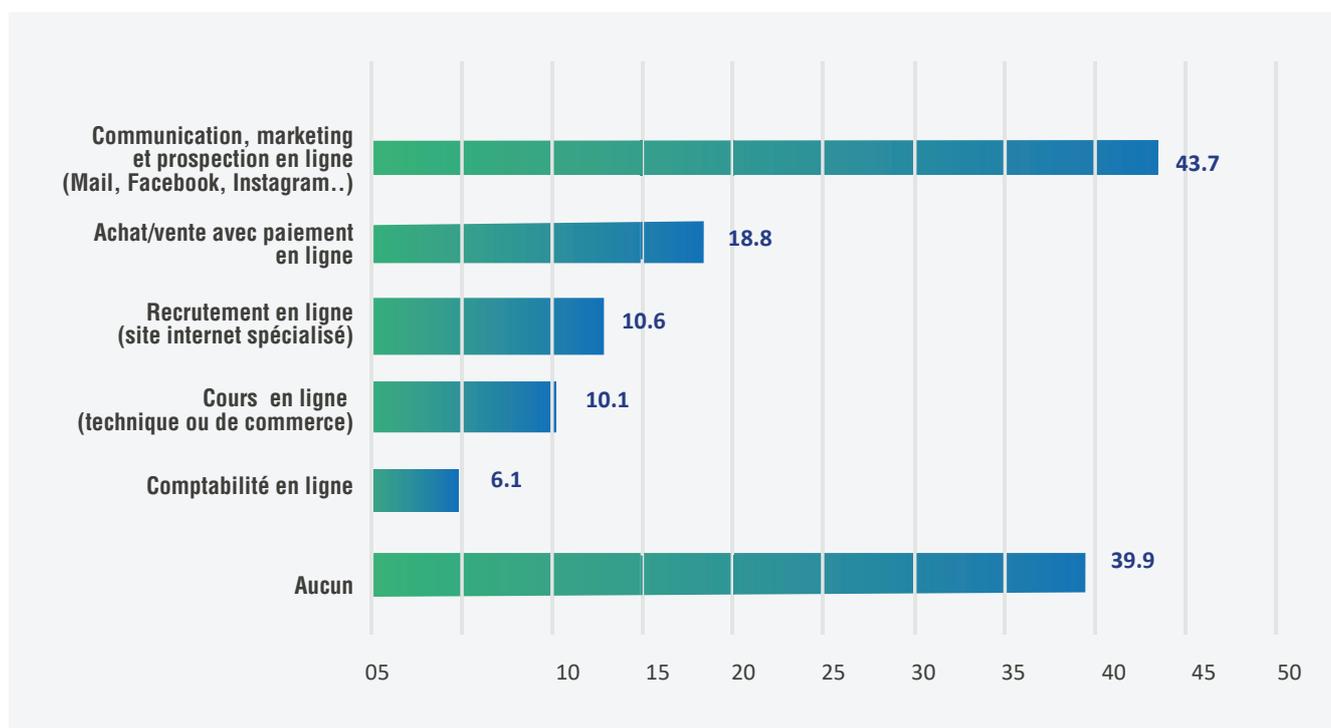
35 CONECT, ONEQ et PNUD (2019), opp. cité.

36 GEDI (2019), The Global Entrepreneurship Index, The Global Entrepreneurship and Development Institute, Washington DC, <https://thegedi.org/global-entrepreneurship-and-development-index/>.

La faible digitalisation des activités des TPE s'ajoute à la liste des contraintes structurelles.

En 2019, seulement 15 % des TPE utilisaient des paiements en ligne dans le cadre de leurs activités, pour régler les factures de télécom et de la STEG. Bien que 61.1 % des dirigeants de TPE utilisent des outils digitaux pour gérer leurs entreprises, cette digitalisation concerne surtout les outils de communication, de marketing et prospection en ligne (mail, Facebook, Instagram), utilisés par 43.7 % des TPE (figure 5). On note ainsi qu'avant la pandémie du Covid, la culture du télétravail n'était pas particulièrement répandue parmi les TPME.

Figure 5 :
Outils digitaux utilisés pour la gestion de l'entreprise (% des TPE)



Source : CONECT et al. 2019

70%

**des travailleurs
indépendants sont dans
le secteur informel**

En plus des contraintes déjà mentionnées, les TPME tunisiennes opèrent majoritairement dans le secteur informel.³⁷ En effet, 70 % des travailleurs indépendants sont dans le secteur informel et la majorité des TPME sont soumises aux conditions du secteur informel où la productivité est plus faible, où il y a moins de résilience à différents types de chocs, et où persiste une quasi-absence de contrôle et d'accompagnement par les services publics.³⁸

³⁷ ONEQ, INS, PNUD et BIT (2020), Étude sur l'emploi informel en Tunisie, Tunis.

³⁸ ONEQ, INS, PNUD et BIT (2020), opp. cité.

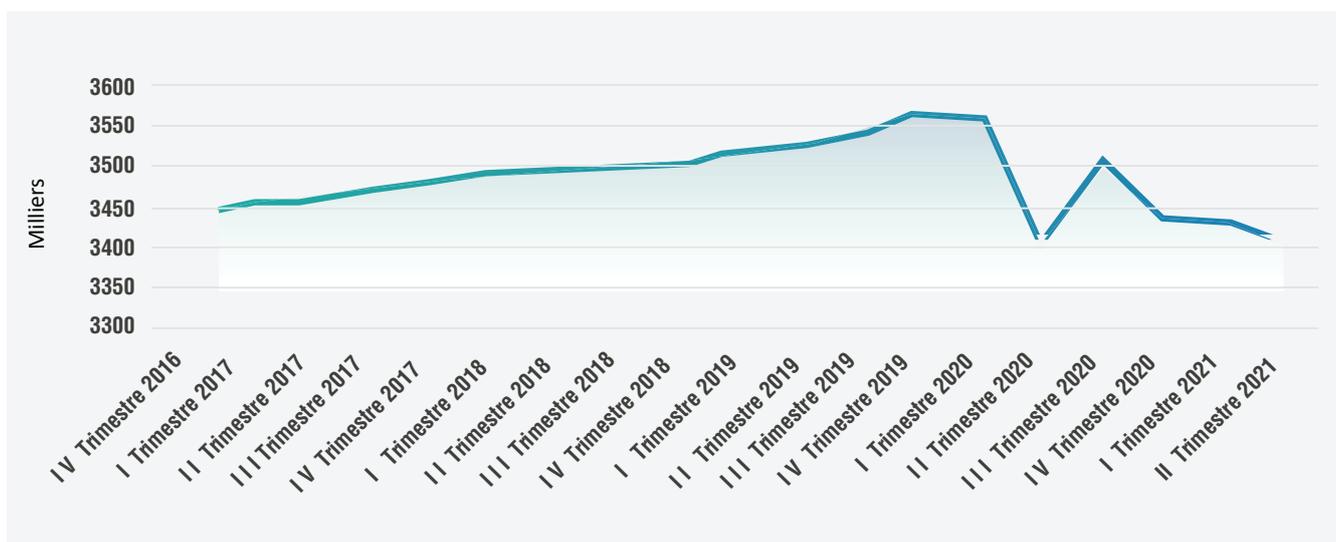
II. IMPACT DE LA PANDÉMIE COVID-19 SUR LES TPME

Après avoir fait une analyse de la situation de l'emploi et des TPME tunisiennes avant la pandémie de la Covid-19, cette section analyse les impacts de la COVID-19. Elle présente d'abord l'impact sur l'emploi au niveau macroéconomique, puis les effets de la crise sur l'activité des TPME, les stratégies d'adaptation mises en place par ces dernières pour accroître leur résilience, et enfin les besoins d'appui qu'elles expriment pour pouvoir survivre. Les résultats analysés ici proviennent essentiellement de l'enquête BAD/Ministère de l'Industrie/IACE (2020) auprès de 2 000 entreprises.

II.1. IMPACTS SUR L'EMPLOI

La pandémie de la Covid-19 a rompu le rythme de croissance de l'emploi observé sur les cinq dernières années. Sur la période 2016-19, une croissance continue de l'emploi a perduré, de trimestre en trimestre, avec une accélération à partir du premier trimestre 2019. Une rupture nette intervient au deuxième trimestre 2020 avec une reprise au troisième, insuffisante pour ramener l'emploi à son niveau du premier trimestre (Figure 6).

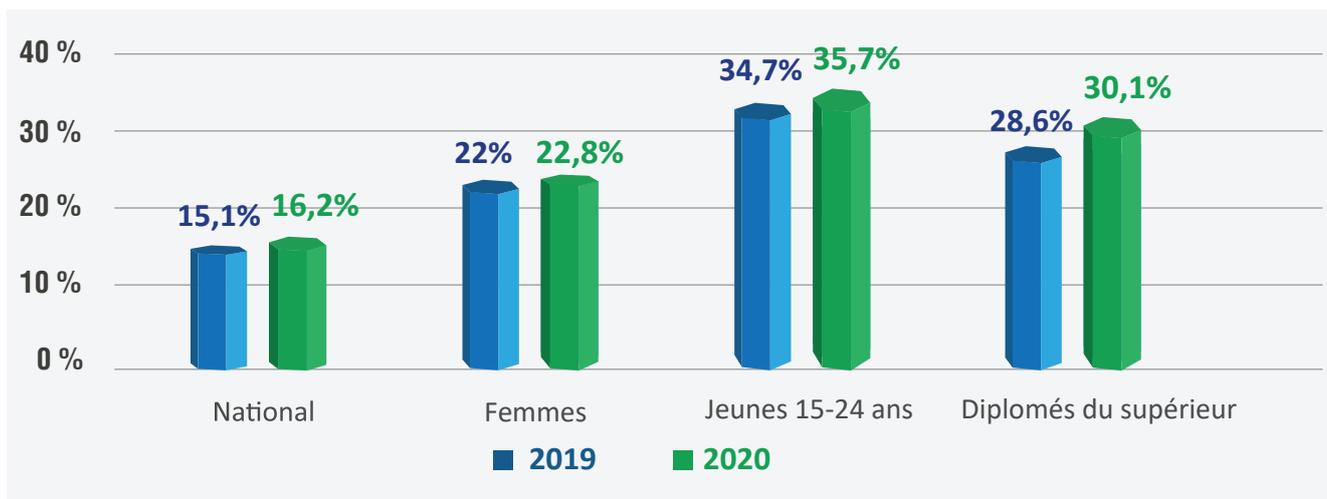
Figure 6 :
Effectif de la population active occupée tunisienne



Source : Statistiques trimestrielles de l'enquête emploi. Publications de l'INS (www.ins.tn)

Le choc de la pandémie a maintenu les disparités de chômage entre les sexes et aggravé les disparités de chômage selon l'âge et le niveau de diplôme. Le taux de chômage à l'échelle nationale a augmenté de 15.1 % en 2019 à 16.2 % en 2020 et se situe à 17.4 % au premier trimestre 2021 (INS 2021). Les taux de chômage chez les femmes, les jeunes et les diplômés du supérieur ont suivi la même tendance et se situent respectivement à 22.8 %, 35.7 % et 30.1 % au troisième trimestre 2020 (Figure 7). Les données de l'INS pour le premier trimestre 2021 situent les taux de chômage des femmes et des jeunes de 15-24 ans respectivement à 23.8 % et 40.8 %.

Figure 7:
Taux de chômage (en %) des différentes catégories aux troisièmes trimestres 2019 et 2020

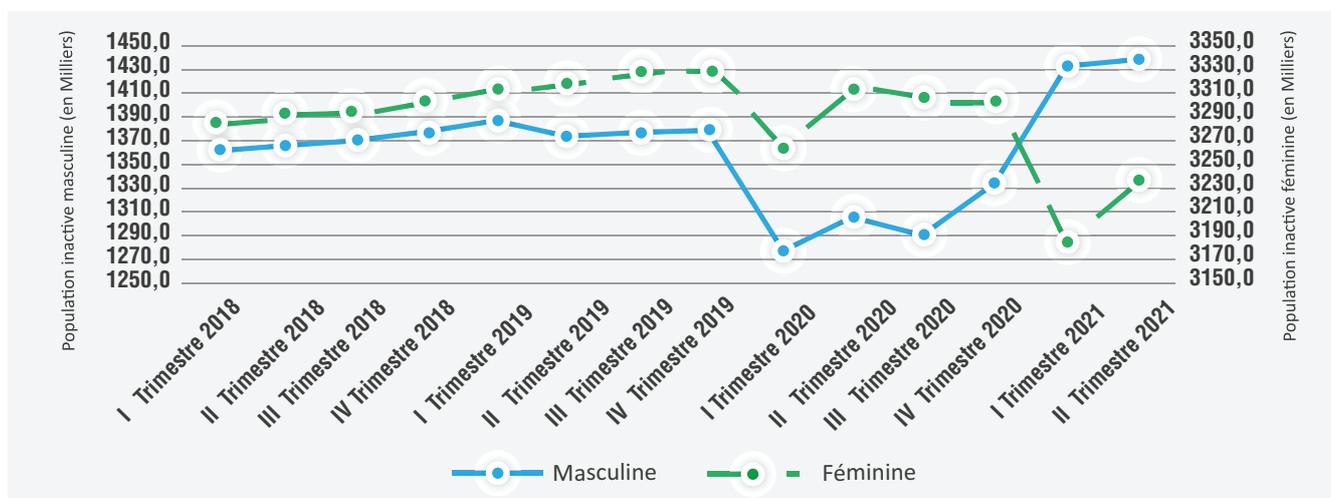


Source : INS (2021)

Note : À notre connaissance, l'INS n'a pas publié la désagrégation du taux de chômage selon l'âge et le niveau d'éducation pour le quatrième trimestre 2020.

Au-delà de son impact sur le chômage, la pandémie a augmenté les taux d'inactivité. La force de travail s'est fortement contractée en 2020, surtout parmi les hommes (Figure 8). En clair, les travailleurs qui ont perdu un emploi ne sont pas nécessairement devenus des chômeurs mais, souvent, quittent la force de travail. Il en va de même pour les jeunes travailleurs primo-demandeurs qui n'arrivaient pas à trouver des emplois pendant la crise. Au premier semestre 2021, la population active des hommes a convergé à son niveau d'avant la crise, mais la population active des femmes a diminué.³⁹

Figure 8 :
Évolution de la population inactive tunisienne en âge de travail (masculine, axe de gauche et féminine, axe de droite)



Source : calculs d'après les données publiées par l'INS

³⁹ Il est difficile d'expliquer ces évolutions sans identifier les caractéristiques en termes d'âge, de niveau éducatif et de secteur d'activité des femmes et des hommes qui sont sortis de l'inactivité ou y sont entrés. L'INS a annoncé des incomplétudes et incertitudes affectant la qualité des données collectées pendant la période du Covid-19.

La pandémie Covid-19 a également accentué la part de l'emploi informel, passée de 44.8 % à 46.4 % entre les troisièmes trimestres 2019 et 2020. En termes absolus, l'emploi informel a augmenté sur la même période de 41 500 personnes, alors que l'emploi formel diminuait de 73 400 postes.⁴⁰

Le choc de la pandémie a aussi eu des impacts négatifs sur la production et la productivité du travail. La valeur ajoutée, qui avait crû à un taux moyen de +1.7 %, a chuté de -12.1%. La productivité qui avait connu une hausse moyenne de 0.4 % a baissé de -8.7 %. Les impacts les plus forts ont concerné les hôtels-restaurants, le BTP et les industries mécaniques et électriques. La productivité du travail a été touchée fortement dans le tourisme, mais aussi dans les secteurs marqués par une prédominance de l'informel : BTP, Textile, habillement et chaussures (THC), Commerce et autres services marchands (Tableau 3 et Figure 9).

Tableau 3 :
Impact de la pandémie Covid-19 sur les tendances de la production, de l'emploi et de la productivité

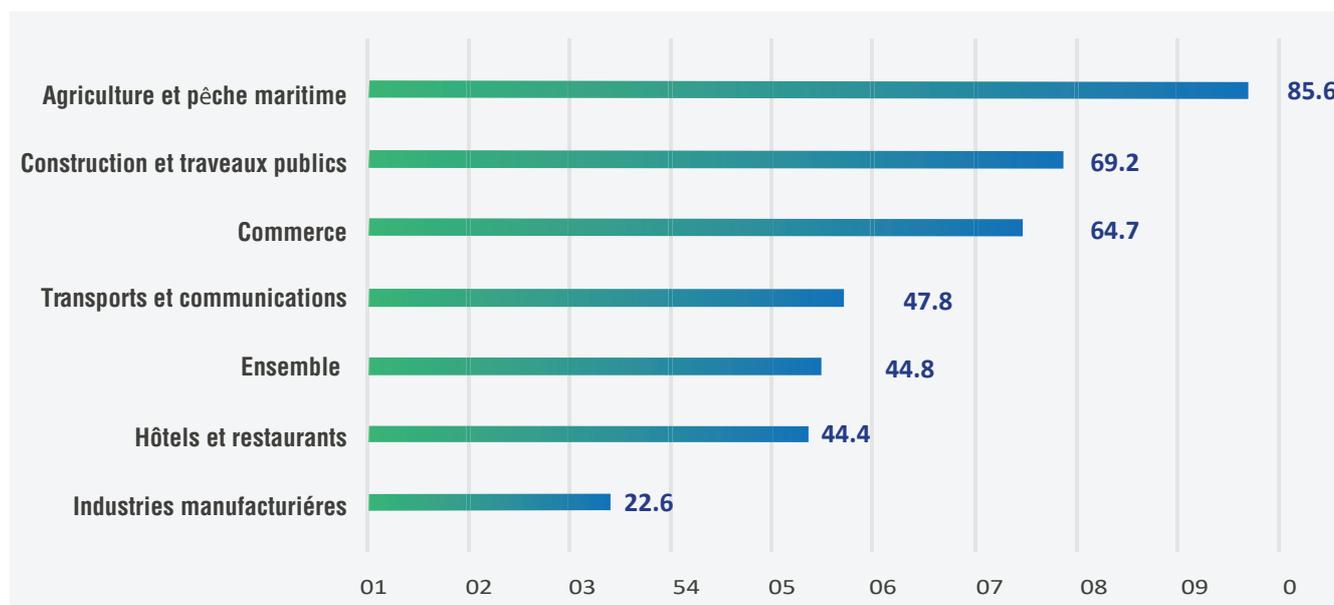
	TCAM 2012-19			Variation 2019-20		
	Valeur ajoutée	Emploi	Productivité	Valeur ajoutée	Emploi	Productivité
Agriculture et pêche	2.5 %	-1.1 %	3.6 %	5.9 %	1.6 %	4.2 %
Industries manufacturières	0,6 %	1,2 %	-0,6 %	-12,5 %	-4,9 %	-8,0 %
Industries agroalimentaires	1.9 %	3.7 %	-1.7 %	6.7 %	-3.2 %	7.7 %
Textile, habillement et chaussures	-0.6 %	-0.6 %	0.0 %	-27.4 %	-3.0 %	-26.8 %
Industries mécaniques et électriques	1.3 %	4.6 %	-3.1 %	-21.6 %	-6.5 %	-18.0 %
Autres industries manufacturières	-0.2 %	-0.1 %	-0.1 %	-6.7 %	-7.2 %	-1.7 %
Industries non-manufacturières	-2.5 %	2.5 %	-4.9 %	-13.0 %	-4.5 %	-8.8 %
Mines et énergie	-4.6 %	1.2 %	-5.8 %	-1.3 %	-15.8 %	17.3 %
Construction et travaux publics	0.4 %	2.6 %	-2.1 %	-25.9 %	-5.9 %	-21.2 %
Services	2.6 %	1.7 %	0.9 %	-14.6 %	-4.0 %	-11.0 %
Commerce	2.0 %	1.3 %	0.7 %	-7.7 %	-0.4 %	-7.3 %
Transport et télécommunication	5.0 %	0.1 %	4.9 %	2.1 %	-8.3 %	11.4 %
Hôtel et restauration	1.6 %	5.6 %	-3.8 %	-47.9 %	-21.0 %	-34.0 %
Autres services : admin, serv. Sociaux...	2.5 %	1.6 %	0.8 %	-15.2 %	-2.1 %	-13.4 %
Total	1.7 %	1.3 %	0.4 %	-12.1 %	-3.7 %	-8.7 %

Source : d'après les données INS, Comptes Nationaux et Enquête emploi, in www.ins.tn

Note : Les effectifs de la population active occupée pour la période 2012 à 2020 sont ceux du 4^e trimestre. Pour l'année 2020, la structure sectorielle des emplois au 3^e trimestre a été utilisée pour estimer les effectifs au 4^e trimestre, l'enquête emploi de l'INS n'ayant pas fourni ce détail. La valeur ajoutée pour l'année 2020 résulte de l'extrapolation des données des deux premiers trimestres.

40 INS (2020), Indicateurs de l'emploi et du chômage : troisième trimestre 2020, Institut national de la statistique, Tunis, <http://ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-troisieme-trimestre-2020>.

Figure 9:
Importance de l'emploi informel dans les principaux secteurs concernés en 2019



Source : Enquête INS sur l'emploi informel, 2019.

D'une manière générale, la pandémie a eu des impacts très différents sur les secteurs économiques. L'agriculture a été résiliente et a connu une augmentation de l'emploi et de la productivité. Le sous-secteur des industries manufacturières a vécu plus sévèrement les effets de la pandémie. Le sous-secteur THC est passé de la stagnation à la dépression. Les industries mécaniques et électriques, marquées de 2012 à 2019 par une progression de l'emploi mais une baisse de la productivité, ont aussi vécu une forte réduction des deux agrégats. Dans les sous-secteurs des industries non manufacturières et le tourisme, la croissance continue a été rompue et les pertes d'emploi au deuxième trimestre 2020 ont été importantes. Au troisième trimestre 2020, le sous-secteur des industries non manufacturières a connu un redressement, alors que les pertes d'emploi dans le tourisme se sont aggravées. Selon la Fédération tunisienne des agences de voyage (FTAV), la Tunisie compte 300 agences représentant 20 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects. Leurs pertes en raison de la pandémie devraient atteindre 300 millions DT.⁴¹

II.2. IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ DES TPME

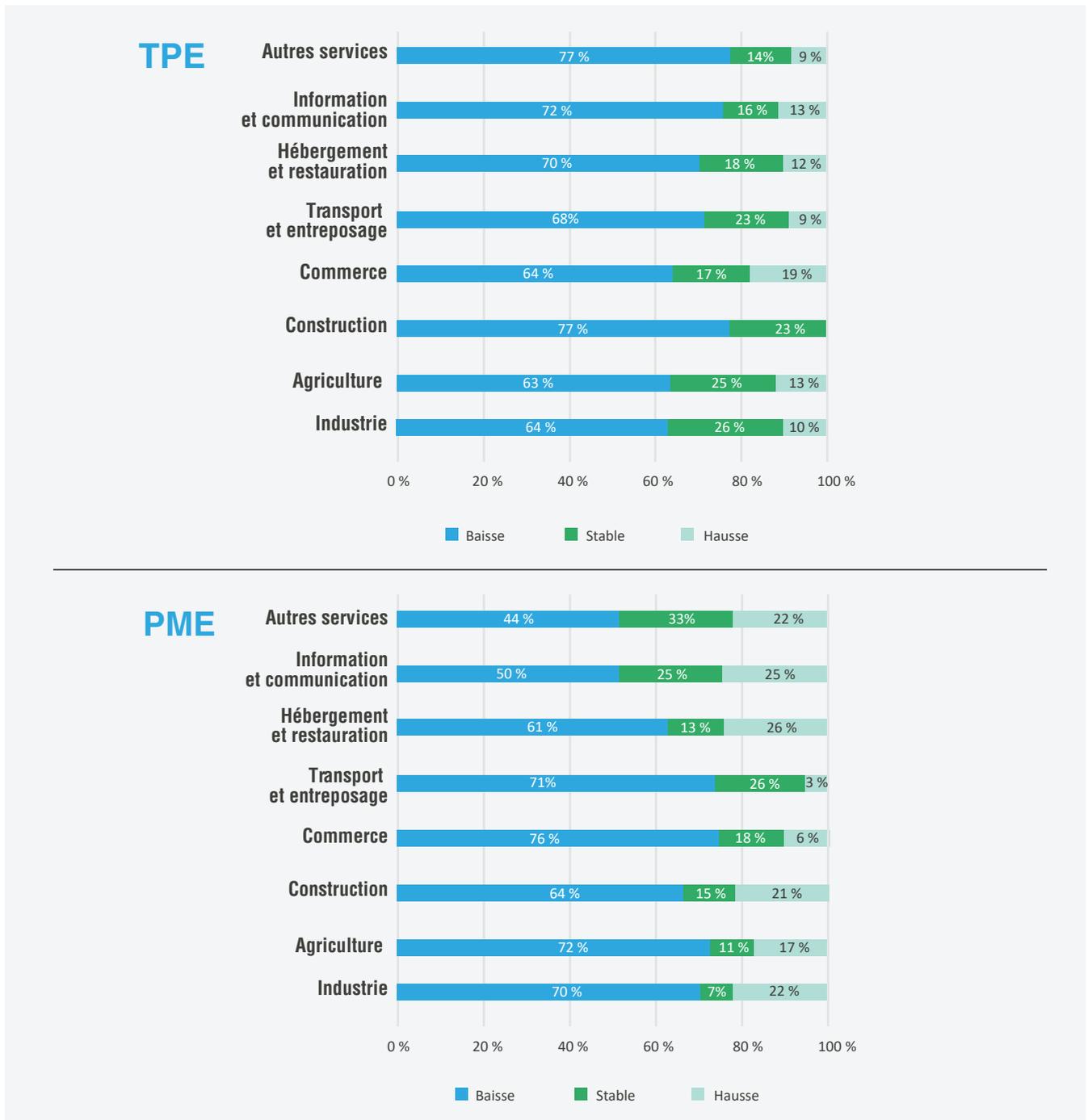
La pandémie Covid-19 a lourdement affecté le chiffre d'affaires des TPME. Autour de 65 % des TPME ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires (CA) entre 2019 et 2020.⁴² Cette baisse est imputable à plusieurs facteurs : (i) 45 % des TPME ont annoncé une baisse de la demande de leurs biens/services ; (ii) 31 % une baisse du niveau de la production étant donné la difficulté à s'approvisionner ; et (iii) 57 % une baisse de leurs ventes. D'une manière générale, la baisse du chiffre d'affaires a été plus importante pour les TPE (68 %) que les PME (54 %).

41 OIT (2020), Impact de la crise du Covid-19 sur les micro et très petites entreprises : tourisme, artisanat et agriculture - Rapport préliminaire, Genève.

42 BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020), La crise de la Covid-19 et les TPME, Reprise et mesures de mitigation : Rapport de synthèse des résultats préliminaires de l'enquête, Tunis.

Il y a cependant eu des variations importantes de l'impact de la pandémie sur les différents secteurs économiques. Dans le cas des TPE, les baisses du chiffre d'affaires ont été plus fréquentes dans les secteurs de la construction, l'hébergement et la restauration, l'information et la communication, et les services (>70%). Pour les PME, les secteurs les plus affectés ont été la construction, l'hébergement et la restauration. En termes de magnitude, les baisses de chiffre d'affaires ont été plus élevées dans l'agriculture, la construction et autres services.

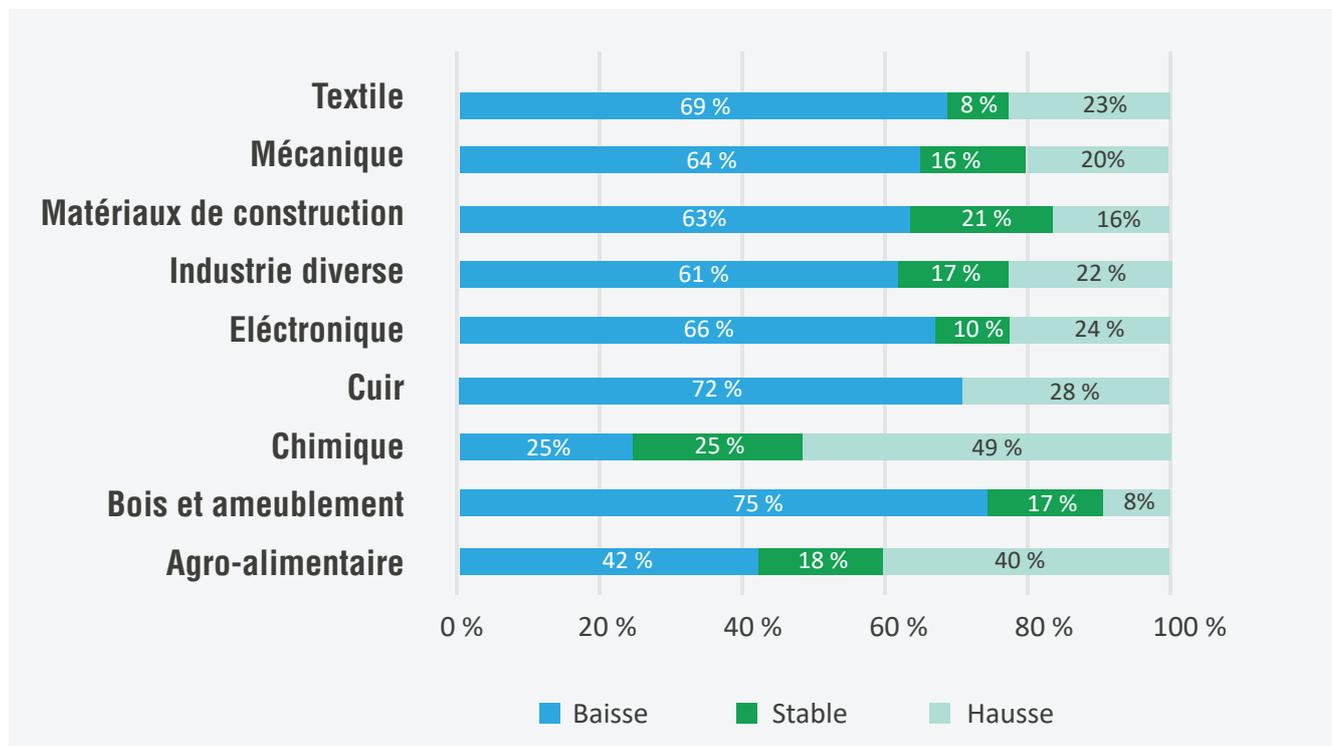
Figure 10 :
Impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires des TPE et des PME selon les secteurs (en % des entreprises)



Source : BAD, Ministère de l'Industrie, et IACE (2020)

S'agissant des PME industrielles qui jouent un rôle majeur pour les exportations, la baisse du chiffre d'affaires a concerné 70 % d'entre elles et a été supérieure ou égale à 50 % pour 33 % d'entre elles (Figure 11). La pandémie a ainsi révélé la vulnérabilité élevée de la Tunisie aux perturbations commerciales, compte tenu de la forte intensité de ses échanges commerciaux avec le reste du monde, principalement l'Europe.⁴³

Figure 11 :
Impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires des PME industrielles selon la filière

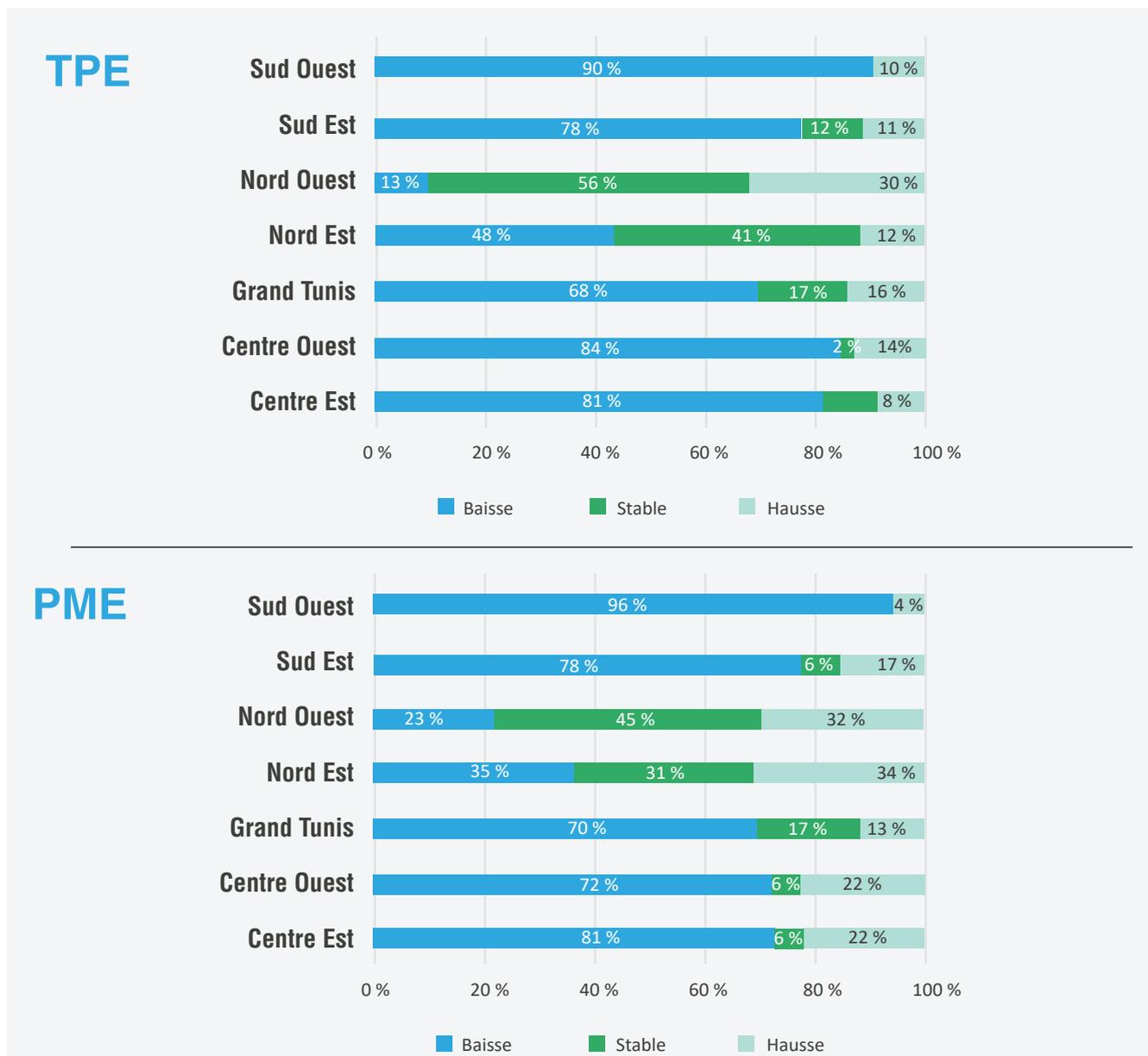


Source: BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020)

Les impacts de la pandémie ont eu une forte composante régionale, avec une baisse du chiffre d'affaires qui a majoritairement touché les TPME du Sud et du Centre (plus de 70 %, Figure 12). Pour les TPE, la baisse du chiffre d'affaires a concerné 90 % des entreprises dans le Sud-Ouest (région avec le plus fort taux de chômage en Tunisie), 84 % dans le Centre-Ouest, 81 % dans le Centre-Est et 78 % dans le Sud-Est. L'ampleur de cette baisse a été plus fortement ressentie (supérieure ou égale à 65 %) dans 38 % des entreprises du Centre-Ouest et 32 % de celles du Sud-Ouest. S'agissant des PME, la baisse du chiffre d'affaires a concerné 96 % des entreprises dans le Sud-Ouest, 78 % dans le Sud-Est, 73 % dans le Centre-Est et 72 % dans le Centre-Ouest. En termes de magnitude, cette baisse a été plus élevée (supérieure ou égale à 70 %) dans 50 % des entreprises du Centre-Ouest et 44 % des entreprises du Sud-Est.

43 Selon les statistiques de la Banque centrale de Tunisie (BCT) et de l'INS, le taux d'ouverture commerciale (calculé en additionnant les exportations et les importations commerciales puis en divisant ce montant par le PIB national) s'élève à 92.6 % en 2018 en Tunisie.

Figure 12 :
Impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires des TPE et des PME selon les régions
(en % des entreprises)



Source: BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020)

Au quatrième trimestre 2020, la SFI estime que 21.6 % des entreprises, tous secteurs confondus, ont fermé temporairement (11.4 %) ou définitivement (10.4 %). Le risque de fermeture définitive est plus ressenti par les TPE (70.3 %) et les PME (61.7 %) que par les grandes entreprises (47.8 %). Certaines petites entreprises ont du fermer parce qu'elles appartiennent à des secteurs tels que l'hébergement, la restauration et les services éducatifs, qui sont touchés par le changement de comportement des clients, en particulier la distanciation sociale et les restrictions opérationnelles obligatoires qui ont commencé pendant la pandémie.⁴⁴

⁴⁴ McKinsey Global Institute (2020), COVID-19 and Gender Equality: Countering the Regressive Effects, McKinsey Insights (July 15), <https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/covid-19-and-gender-equality-countering-the-regressive-effects>.



Encadré 1 : Les impacts de la pandémie de Covid-19 sur les femmes au sein des TPME

La crise liée à la Covid-19 a eu un impact différencié sur l'activité des hommes et des femmes au sein des TPME. Elle a causé des perturbations plus importantes dans le domaine professionnel des femmes. L'impact est ressenti notamment pour les cheffes d'entreprises que pour les femmes employées. L'enquête BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020) révèle que :

- 71 % des TPE dirigées par des femmes ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires, contre seulement 68 % des TPE globales.
- 4 % des TPME détenues par des femmes ont été fermées définitivement contre 1 % de celles détenues par des hommes, au troisième trimestre 2020.
- Les emplois des femmes sont 1.3 plus vulnérables que les emplois des hommes puisque les TPE ont réduit 3.4 % d'employés femmes contre 2.6 % d'employés hommes.

Comme l'indique le Rapport Mc Kinsey (McKinsey Global Institute 2020), les effets de la pandémie au sein TPME tunisiennes sont plus importants pour les femmes pour les quatre raisons principales suivantes :

- La participation relativement importante de la femme dans certains secteurs où l'informalité est relativement importante : hôtellerie et restauration, commerce et services ;
- La présence relativement plus importante des femmes aux postes d'emplois les plus précaires, par opposition à des postes de décision ;
- L'accroissement durant le confinement du travail domestique non rémunéré tel que la garde des enfants, les soins aux personnes âgées, la cuisine et le ménage, encore majoritairement assuré par les femmes dans le monde entier, se sont accrues de 20 à 30% selon les pays ;
- Les croyances et les stéréotypes qui continuent de peser que les hommes ont davantage droit à un emploi que les femmes en cas de pénurie de travail (Enquête mondiale World Values Survey).

La pandémie Covid-19 a également freiné les efforts de développement et de renforcement des startups entrepris par le pays. L'enquête « Bramper » réalisée entre le 30 septembre et le 7 octobre 2020 auprès de startups tunisiennes souligne que 28 % ont entamé un changement d'activité, 19 % ont opté pour l'arrêt partiel de l'activité et 10 % pour un arrêt total. Selon l'hypothèse, au moment de l'enquête, d'un prolongement de la pandémie, 20 % attestent ne pas pouvoir survivre plus de 4 mois, alors que 19 % survivraient jusqu'à un mois, 16 % jusqu'à deux mois, 15 % jusqu'à trois mois, et 13 % jusqu'à cinq mois.⁴⁵

L'entrepreneuriat a également connu un fort ralentissement en raison de la pandémie. Selon l'enquête BAD/Ministère de l'Industrie/IACE (2020), quelle que soit la phase du projet (initialisation, financement, ou déjà en activité depuis moins d'un an), 96 % des entreprises en démarrage interrogées ont déclaré avoir été désorientées par rapport à la stratégie de lancement. On note également une baisse de projets de création d'entreprises en comparant les mois de janvier 2020 et 2021 dans l'industrie (-44.1 %) et les services (-44.8 %).⁴⁶ Les causes principales de la non réalisation des projets correspondent dans plusieurs cas à des éléments intrinsèques au promoteur lui-même et/ou à des facteurs qui remettent en cause la viabilité et la pertinence du projet.



45 Gharbi, C. (2020), « Enquête sur l'impact du COVID-19 sur les startup: s'adapter à la situation ou périr », La Presse.tn, Tunis, 12 octobre (<https://lapresse.tn/75651/enquete-sur-limpact-du-covid-19-sur-les-startup-sadapter-a-la-situation-ou-perir/>).

46 APII (2021), Bulletin de conjoncture: Tableau de bord janvier 2021, Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation, Tunis.

II.3. STRATÉGIES D'ADAPTATION DES TPME

La majorité des TPME ont maintenu leur effectif pendant la crise même si un certain nombre sont passées au chômage technique. Parmi les TPE, 84 % n'ont pas introduit des ajustements de coûts salariaux et 7 % ont eu des travailleurs au chômage technique (Tableau 4). Seulement 2.6 % ont réduit les effectifs et 3.8 % ont réduit les salaires. Les ajustements ont été plus importants dans le secteur de la construction où 40 % des TPE ont introduit des ajustements et 23 % ont réduit la main-d'oeuvre. Parmi les PME, 18 % ont introduit des ajustements, 4 % ont licencié, 8 % ont réduit des salaires et 7 % ont eu des travailleurs au chômage technique.

Tableau 4 :
Ajustement du coût salarial des entreprises par secteur (en %)

Ajustement du coût salarial	Agriculture	Autres Services	Commerce	Construction	Hébergement et restauration	Industrie	Information et communication	Transport et entreposage	Ensemble
TPE									
Licenciement	22	1	2	4	5	2	6	3	3
Réaffectation	0	1	0	4	2	0	0	0	0
Baisse des salaires	0	6	3	15	5	6	3	1	4
Chômage technique	11	9	6	8	12	7	3	11	7
Travail partiel	0	1	2	0	2	0	0	1	1
Aucun ajustement	67	82	87	69	74	85	88	84	84
PME									
Licenciement	3	5	4	3	3	5	0	9	4
Réaffectation	6	7	4	0	8	6	0	36	6
Baisse des salaires	6	14	4	8	13	8	0	18	8
Chômage technique	11	11	6	8	11	5	25	9	7
Travail partiel	3	9	8	6	8	7	0	9	7
Aucun ajustement	86	77	84	81	76	85	75	64	83

Source : BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020)

Une analyse détaillée des stratégies de gestion des ressources humaines par la réduction de la masse salariale montre que la réduction des salaires a été la plus utilisée, comparée à la réduction des effectifs employés. Cette réduction d'effectifs a été plus importante chez les PME (4 %) comparativement aux TPE (2.6 %). Les deux tiers des TPE ont diminué de moins de 50 % le nombre d'employés du total effectif, contre un tiers qui étaient obligées de baisser de plus de 50 % le nombre d'employés. La réduction d'employés au sein des PME a davantage concerné les employés en CDD. En effet, 69 % des emplois réduits ont concerné des CDD, 17 % des employés sans contrats et 13 % des CDI (tableau 5). Les entreprises qui ont réduit plus d'employés CDD appartiennent à tous les secteurs avec des taux presque similaires.

Tableau 5 :

Réduction du nombre des employés selon le type de contrat de travail (en % des emplois)

Réduction employé / CDD	69 %
Réduction employé / CDI	13 %
Réduction employé/ Sans contrat	17 %

Note : La réduction est calculée sur la base du nombre des PME qui ont réduit le nombre de leurs effectifs
Source : BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020)

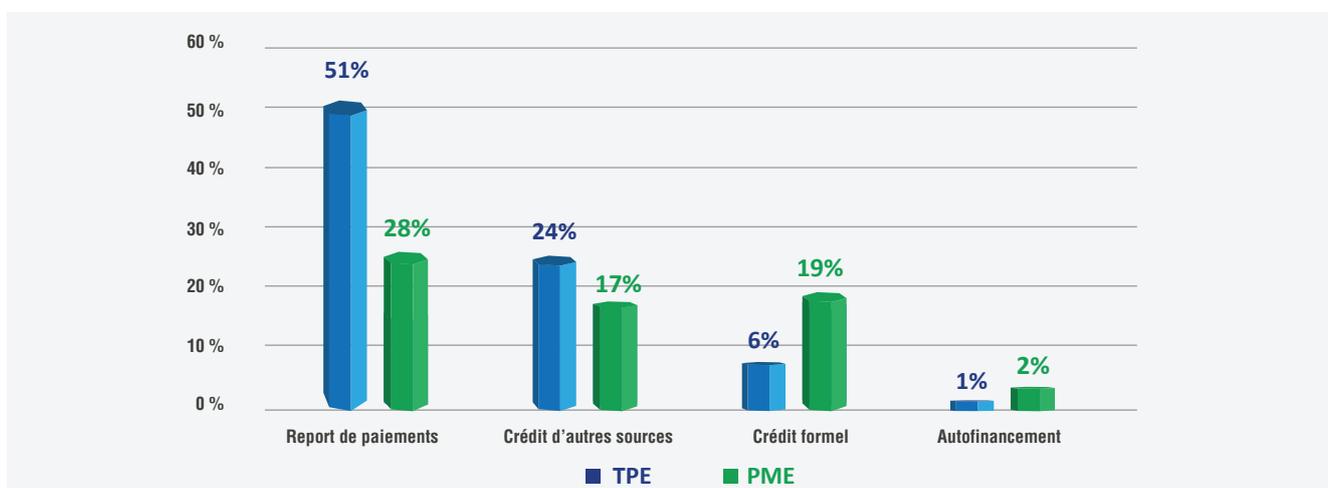
Les entreprises tunisiennes qui ont le mieux résisté à la pandémie sont celles qui ont bénéficié d'une digitalisation de leurs activités plus élevée, ayant permis le télétravail. Or, seulement 13 % des TPME et 18 % des PME ont pu poursuivre une partie de leurs activités de manière virtuelle.⁴⁷ De plus, même les entreprises qui ont adopté le télétravail ont fait face à des difficultés en termes d'accès au matériel requis, de qualité du réseau Internet, et d'absence d'espace de travail au domicile. Concernant les TPE et les petites entreprises, la plupart d'entre elles n'étaient pas équipées pour adopter le télétravail, ce qui a entravé la continuité de leurs activités. Dans certains secteurs d'activité tels que les entreprises agricoles, le transport et la construction, le télétravail n'était pas une option étant donné que le type d'activité nécessitait un travail présentiel.



47 BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020), opp. cité.

La gestion des ressources financières a porté sur des pratiques inhabituelles telles que l'achat à crédit et le report de paiement des dettes. Ces pratiques se justifient par le manque de liquidités pour certaines TPME suite à la pandémie. Selon les résultats de l'enquête, 19 % des TPME sondées ont effectué leurs achats à crédit. Cette solution a été adoptée essentiellement par 57 % des TPE sondées du secteur de l'information et la communication, et par 24 % des PME industrielles. S'agissant des autres moyens financiers utilisés comme stratégie d'adaptation, le report de paiement des dettes a été utilisé par 60 % des TPME, soit 51 % des TPE et 28 % des PME (Figure 13). On constate également que les contraintes structurelles liées à l'accès au financement formel ont été accentuées par la pandémie, puisque seuls 6 % des TPE et 19 % des PME ont eu accès à un crédit formel pour faire face à leurs difficultés financières.

Figure 13 :
Moyens financiers utilisés par les TPE et les PME (en % des entreprises)

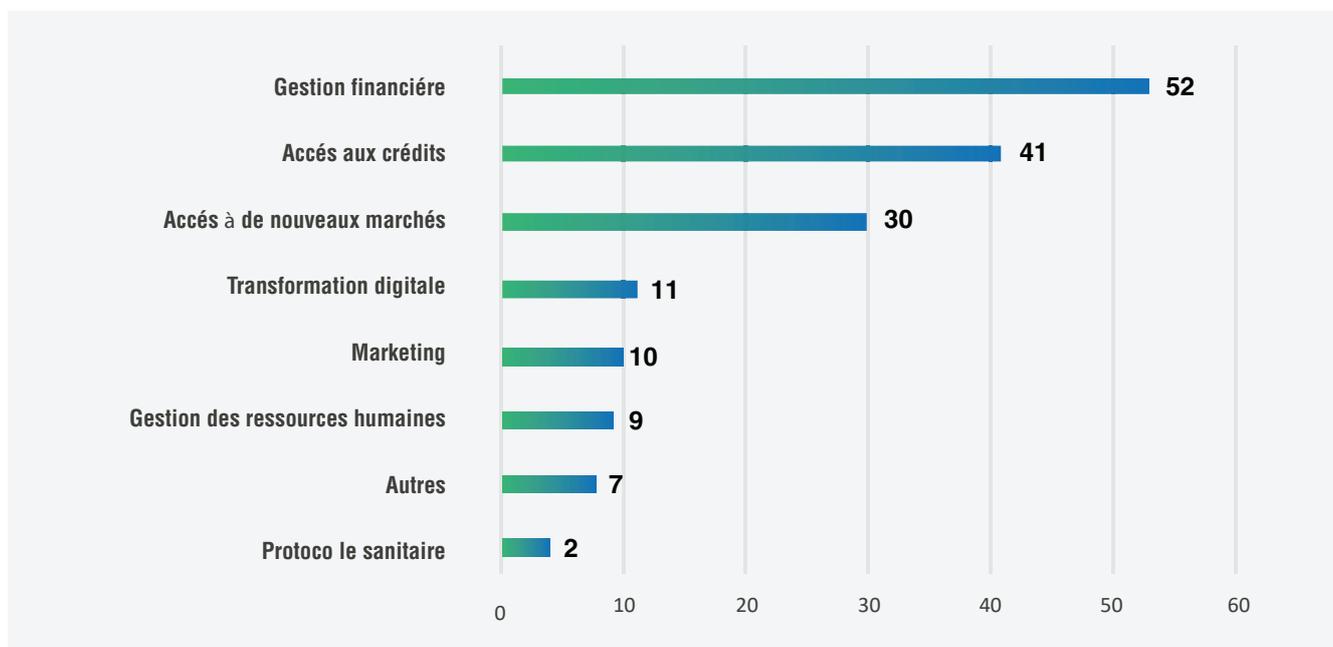


Source : BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020)

II.4. BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES TPME

Les TPME ont jugé leurs stratégies d'adaptation insuffisantes et expriment principalement des besoins d'accompagnement technique et d'appui financier. Le besoin d'accompagnement technique est plus important chez les TPE car les PME ont plus de capacité pour palier les difficultés techniques liées à la pandémie. De plus, 52 % des TPE expriment un besoin d'accompagnement pour la gestion financière. Ces TPE ont besoin d'un accompagnement dans l'évaluation des différents coûts de l'entreprise et le calcul de la rentabilité de leurs activités. De même, 41 % des TPE expriment un besoin d'accompagnement pour accéder à des crédits, et 30 % un besoin d'accompagnement pour accéder à de nouveaux marchés (Figure 14). Ces TPE cherchent à s'ouvrir à d'autres marchés au niveau local et international. À titre d'exemple, des agriculteurs qui veulent intégrer le marché des produits biologiques ou des hôteliers qui veulent proposer des alternatives écologiques.

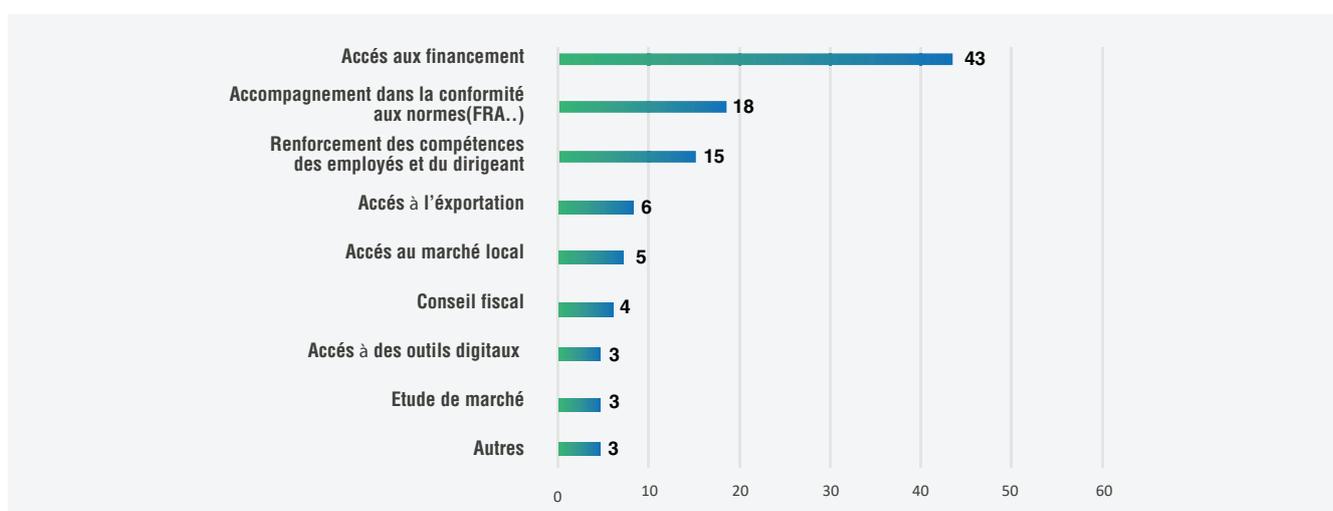
Figure 14 :
Les besoins d'accompagnement exprimés par les TPE



Source : BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020)

Les PME, elles, réclament majoritairement un appui dans l'accès au financement (43 %), un accompagnement dans la conformité aux normes pour l'exportation (18 %) et dans le renforcement de compétences (15 %, Figure 15). Concernant les startups, 92 % expriment un besoin d'appui financier et 51 % un besoin d'assistance technique.⁴⁸ Pour les entreprises en démarrage, la majorité (83 %) souhaite être contactée par un conseiller afin d'être orientée durant la phase de lancement. Les mesures d'accompagnement les plus souhaitées sont celles liées à l'accès au financement (76 % des entreprises), à l'expertise et aux conseils (23 %).

Figure 15 :
Les besoins d'accompagnement exprimés par les PME



Source : BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020)

48 ATIC (2020), Instruments de relance des startups post-Covid-19 : analyse des résultats du sondage, structuration des instruments et démarche d'implémentation, Association tunisienne des investisseurs en capital, Tunis, 30 avril, <https://www.atic.org.tn/wp-content/uploads/2020/09/Reesultats-du-Sondage-startups-COVID19.pdf>.

III. ANALYSE DES MESURES D'ATTÉNUATION

Une cellule d'encadrement et de soutien chargée des entreprises les plus affectées, qui œuvre à préserver les postes d'emploi et à garantir les droits des travailleurs, a été mise en place au niveau de la Présidence du gouvernement. Cette cellule est composée des représentants des ministères des Finances et des Affaires Sociales, de la Banque centrale de Tunisie (BCT), de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), de l'Association professionnelle des banques et des institutions financières (APBIF), ainsi que de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP). Les principales mesures engagées par le gouvernement ont visé à soutenir les ménages en difficulté et la trésorerie des entreprises.⁴⁹



III.1. APPUI AUX TRAVAILLEURS

Les mesures au bénéfice des ménages en difficulté représenteraient un montant de 950 millions de dinars (MDT).⁵⁰ Les mesures sont principalement : (i) une aide financière unique versée à 1.17 million de familles (256.3 MDT) ; (ii) l'attribution d'une aide unique de 50 DT à 307 650 étudiants (15.4 MDT) ; (iii) une allocation mensuelle de 30 DT dès décembre 2020 pour une durée de huit mois à 50 000 enfants de moins de 5 ans issus de familles pauvres et à faible revenu⁵¹ ; (iv) le report de six mois des échéances de crédits des travailleurs dont le salaire mensuel est inférieur à 1 000 DT ; et (v) la suspension pour une durée de six mois

49 Solidar Tunisie (2020), Mesures décidées par le gouvernement visant la limitation des répercussions économiques et sociales du Coronavirus : analyse et suggestion de Solidar Tunisie, avril, Tunis, www.solidar-tunisie.org/fr/publications/mesures-decidees-par-gouvernement-visant-limitation-repercussions-economiques-sociales.

50 OIT et Matine Consulting (2020), Diagnostic Rapide : Impact de la crise COVID-19 sur l'économie et l'emploi en Tunisie.

51 Projet mis en œuvre avec le bureau de l'Unicef à Tunis doté d'une subvention de la Banque allemande de développement (KfW) de 12 millions EUR.

des décisions de coupure d'eau, d'électricité et de télécommunication en faveur des ménages. S'ajoute la mise en place d'un fonds stratégique de 500 MDT pour l'acquisition de produits alimentaires de première nécessité, des médicaments et des carburants. Pour l'année 2021, un transfert de 100 MDT est en préparation attribuant à un million de familles nécessiteuses un versement unique de 180 DT pour les ménages pauvres, et de 300 DT pour les foyers à faibles revenus.⁵²

Trois programmes actifs de l'emploi, en vigueur pendant la pandémie du Covid-19, ont pour objectif d'encourager l'emploi salarié et le travail indépendant : le Programme contrat dignité (Karama), le Contrat d'initiation à la vie professionnelle (CIVP) et le Contrat service civil (CSC). Ils sont adressés aux diplômés de l'Université et de la formation professionnelle de niveau BTS ou plus. Ils excluent les jeunes déscolarisés (près de 360 000, soit environ 10 % de la population active occupée) n'ayant pas conclu leurs études par un diplôme universitaire ou de formation professionnelle de niveau BTS au minimum. Le programme d'appui à la promotion de la petite entreprise (PAPPE) est ouvert plus largement pour les jeunes, indépendamment de leur diplôme. Ces programmes actifs de l'emploi n'ont pas été adaptés pour répondre aux effets de la pandémie. La pandémie est intervenue peu après la mise en place d'une réforme des programmes actifs de l'emploi, entrée en vigueur en 2019. La principale mesure a été l'assouplissement des contrôles et le maintien des versements des indemnités de stages.

Tableau 6 :
Programmes actifs de l'emploi : dépenses de l'État et effectif des bénéficiaires

Dépense des programmes actifs de l'emploi	Total (millions DT)		Nombre de bénéficiaires		Dépense par bénéficiaire (DT)	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Programmes de soutien à l'insertion des diplômés dans le salariat						
SIVP/CIVP et programme Karama	315 631	286 307	10 9982	98 551	2 869	2 905
Service civile (SCV/CSC)	46 186	39 999	20 896	16 235	2 216	2 465
Programme d'appui des promoteurs de petites entreprises						
Projets étudiés	8 594	6 164	8 619	5 260	997	1 634
Projets financés			3 778	2 500	2 275	3 438

Source : ANETI

Notes : SIVP : stage d'insertion dans la vie professionnelle ; CIVP : Contrat d'Insertion dans la vie professionnelle ;

SCV : Service civil volontaire ; CSC : Contrat de service civil

Des indemnités ont été versées aux travailleurs en suspension de travail en raison du confinement. Une ligne de financement de 300 MDT a été ouverte au profit des travailleurs au chômage pour l'octroi d'une allocation de 200 DT par mois d'arrêt de travail aux salariés,

⁵² Cette opération est une composante d'un prêt de 300 millions USD accordé au gouvernement par la Banque mondiale.

aux patrons de PME et aux travailleurs indépendants. En pratique, une subvention financière exceptionnelle et circonstancielle de 200 DT, pour suspension de travail provisoire du fait des mesures de confinement a été attribuée à 381 698 salariés en avril 2020 et à 149 808 en mai 2020.



Encadré 2 : Couverture des indépendants et montant des indemnités pour suspension du travail

L'indemnité accordée représente près de 50 % du salaire minimum non agricole. En 2020, le SMIG mensuel pour 48 heures hebdomadaires était de 403 DT. Pour les travailleurs agricoles, le SMAG de base était pour 24 jours par mois de 372 DT. Celui des travailleurs agricoles spécialisés et qualifiés est plus proche du SMIG. Les salaires minima ont été revalorisés de 6.5 % en 2021. Le salaire moyen mensuel en 2017, d'après le rapport de la CNSS, était de 921.8 DT. Le niveau le plus bas du salaire moyen est dans la construction avec 600 DT mensuels.

La prime unique de 200 DT attribuée au mois d'avril 2020 aux travailleurs indépendants a concerné près du cinquième d'entre eux. La CNSS dénombrait, pour l'année 2017, 602 658 indépendants, dont 129 582 indépendants agricoles. L'INS, sur la base de l'enquête emploi, estimait le nombre des indépendants à 534 567, dont 28 % étaient des exploitants agricoles, 40 % travaillaient dans un local privé ou dans leur logement, 21 % étaient non localisés ou ambulants et près de 10 % opéraient dans le cadre d'établissements formels publics ou privés.

Concernant les travailleurs indépendants, le nombre des bénéficiaires a été de 110 000 pour le mois d'avril 2020. Le montant total débloqué au profit des salariés et des travailleurs indépendants au second trimestre 2020 a atteint 130.4 MDT. L'attribution des aides aux travailleurs transite par le biais des plateformes électroniques qui imposent des conditionnalités pour la réception de transferts. Pour les salariés, la réception de l'aide nécessite d'être à jour dans le paiement des cotisations. Pour les travailleurs indépendants, une patente est exigée pour l'obtention de l'aide. Pour l'artisanat et le tourisme, plus de 85 % des interviewés opérant en personnes physiques (avec ou sans patente) affirment être au courant de l'aide exceptionnelle ; 66 % des artisans et 70 % des opérateurs du tourisme ont décidé de l'utiliser.



III.2. APPUI AUX TPME

L'appui aux entreprises a essentiellement été financier, avec comme objectif la préservation de l'emploi et la protection de l'appareil productif.⁵³ Il s'agit essentiellement de (i) l'attribution de facilités de paiement des dettes fiscales, (ii) la suspension des pénalités de retard sur le paiement des impôts et (iii) l'activation des remboursements au titre de la TVA payée sur les intrants aux exportations. Par ailleurs, l'État a donné des garanties publiques au secteur bancaire pour accorder des crédits aux entreprises et en réduire le coût (subvention des charges d'intérêt). Le but principal de cette mesure était de faciliter l'accès au crédit aux TPE. L'État a concentré ses efforts sur les secteurs et les entreprises considérés comme stratégiques en mobilisant des fonds destinés à maintenir leur capital par le biais de participations. Toutefois, en focalisant les mesures d'urgence sur l'appui financier aux entreprises, le gouvernement tunisien a clairement négligé d'adresser l'ensemble des contraintes structurelles auxquelles faisaient déjà face les TPME tunisiennes, et qui ont potentiellement été accentuées par la pandémie.

⁵³ BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020), opp. cité.

Cet effort financier en direction des entreprises a atteint près de la moitié des TPME.⁵⁴

En effet, 48 % d'entre-elles ont pu bénéficier des mesures du gouvernement (tableau 6) Les TPME ont essentiellement bénéficié des mesures liées au report du paiement des impôts durant trois mois à partir du 1er avril 2020, le report du paiement des cotisations de la CNSS, et des indemnités exceptionnelles et conjoncturelles (200 DT) pour accompagner les personnes travaillant à leur propre compte, ayant une patente.

Tableau 7 :
Part des TPME ayant bénéficié des mesures phares pour les entreprises

Mesures phares adressées aux entreprises	Part dans les 1800 TPME enquêtées
Report du paiement des impôts durant 3 mois à partir du 1er avril	16 %
Report du paiement des cotisations de la CNSS du deuxième trimestre durant 3 mois	8 %
Report du paiement des mensualités des crédits bancaires et des établissements financiers durant 6 mois	6 %
Rééchelonnement des dettes fiscales et douanières durant 7 ans	3 %
Indemnités exceptionnelles et conjoncturelles (200 DT) pour accompagner les personnes travaillant à leur propre compte, ayant une patente (Cette mesure n'a été évaluée que pour les TPE)	16 %
Augmentation de la part pouvant être écoulee par les entreprises totalement exportatrices sur le marché local de 30 % à 50 %	5 %
Amnistie fiscale et douanière au profit des entreprises	1 %
Ensemble des mesures	48 %

Source : Enquête BAD 2020

Les TPME qui n'ont pas bénéficié des mesures indiquent surtout des problèmes d'information. Parmi les PME, les principales raisons pour ne pas avoir utilisé l'aide sont : (i) le manque d'information (32 %) ; (ii) le manque de confiance lié à la corruption (23 %) ; et (iii) l'absence de moyens pour en bénéficier (22 %). Pour les TPE quant à elles, les raisons les plus citées sont : (i) le manque d'information (42 %) ; (ii) l'insuffisance des prestations (36 %) ; et (iii) un coût de transaction trop élevé pour accéder aux prestations (23 %).

54 BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020), opp. cité.

Une enquête de l'Organisation internationale du travail (OIT) révèle par exemple que 89 % des entrepreneurs interviewés dans le secteur du tourisme considèrent que les montants d'aides sont dérisoires.⁵⁵ Ces résultats sont plus importants d'après le rapport Business Pulse Tunisie (février 2021), selon lequel en juillet 2020, 79 % des entreprises formelles interrogées n'avaient pas bénéficié des mesures d'aides décrétées, soit en moyenne 72.2 % des TPME interrogées contre 66.6 % des grandes entreprises.⁵⁶ Ces chiffres ont connu une légère progression puisque le Business Pulse Tunisie entreprises n'avaient pas bénéficié des mesures gouvernementales (67.6 % des TPME contre 29.7 % des grandes entreprises).

En même temps, les TPME qui ont bénéficié des mesures financières perçoivent ces dernières comme insuffisantes pour maintenir leurs activités. La plupart des TPE (76 %) ayant bénéficié de ces mesures insistent sur le fait que les mesures financières, notamment l'indemnité de 200 DT, sont insuffisantes pour maintenir leurs activités.⁵⁷ Concernant les PME ayant également bénéficié de ces mesures, plus de 50 % d'entre elles ne sont pas satisfaites des deux mesures relatives au report de paiement des cotisations sociales ainsi que les impôts.



55 OIT (2020), Impact de la crise du Covid-19 sur les micro et très petites entreprises : tourisme, artisanat et agriculture - Rapport Préliminaire, Genève.

56 SFI (2021), « Impact de la crise COVID-19 sur le secteur privé formel », Rapport Business Pulse Tunisie, Washington, DC, février, https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/db537755-9a75-4dc2-a184-aa0e5a6c6a55/Tunisia+BPS_Third+wave.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nuR0em4.

57 BAD, Ministère de l'Industrie et IACE (2020), opp. cité.

IV. MESURES POUR UNE RELANCE ÉCONOMIQUE TIRÉE PAR L'ENTREPRENEURIAT ET LES TPME, CRÉATRICE D'EMPLOIS

L'adoption d'un plan de relance économique de court et moyen terme pour sortir l'économie tunisienne de la crise liée à la pandémie Covid-19 est une priorité, mais celui-ci devrait être ciblé sur la création d'emplois de qualité et l'augmentation de la productivité du travail. Le but ne serait pas seulement de stimuler la croissance économique. Le type de croissance et les changements structurels qui l'accompagnent vont déterminer le nombre et le type d'emplois qui seront créés et leur distribution géographique. Ainsi, les interventions pour promouvoir l'investissement privé et la croissance devraient se développer dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'emploi (SNE). Ces interventions devraient donner priorité aux régions, secteurs économiques et entreprises qui ont le plus de potentiel pour améliorer les opportunités de travail et le revenu des travailleurs les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes inactifs et au chômage, et ceux qui travaillent dans le secteur informel. La promotion de l'entrepreneuriat et le développement des TPME, notamment dans les services de proximité, devraient être deux éléments importants du plan de relance.

Dans sa Loi de finance 2021, l'État tunisien a donné la priorité au développement territorial et à l'emploi. Il en ressort que près de 6 milliards DT sont alloués à la promotion des territoires, 400 MDT aux programmes actifs de l'emploi, et 372 MDT aux entreprises et à la productivité (Tableau 8).

Tableau 8 :
Dépenses publiques, recettes fiscales et déficit projetés pour l'année 2021

Budget 2021	Millions DT
Dépenses publiques	49 577
Fonctionnement	42 409
Rémunération et dépenses de gestion	22 018
Service de la dette	15 531
Subventions	4 860
Investissement	7 168
Infrastructures et développement régional	6 046
Appui aux entreprises et à la productivité	372
Programmes actifs de l'emploi	400
Amélioration des conditions de vie	350
Recettes publiques	33 109
Déficit global	16 468
Dont déficit hors principal de la dette	7 944

Source : Budget citoyen.

De plus, des mesures ayant pour objectif la relance de l'économie ont été annoncées.⁵⁸

Les mesures qui passent par des contributions du gouvernement au profit des salariés et des entreprises comprennent :

- le maintien des mesures de chômage technique avec une allocation de 30 millions d'euros (EUR) supplémentaires ainsi que des efforts pour renforcer la formation et assurer la reconversion professionnelle;
- le soutien au financement des entreprises, notamment par le mécanisme des emprunts garantis par l'État à hauteur de 467 M EUR;
- la création d'un fonds de reconversion d'activité pour les entreprises d'environ de 218 M EUR ;
- la mise en œuvre d'une exonération totale pour les actionnaires d'entreprises du secteur totalement exportateur « off-shore »;
- la mise en place d'un portefeuille de projets en PPP estimé à environ 623 M EUR;
- un plan de valorisation de l'attractivité du territoire tunisien présentant les opportunités offertes dans un contexte post-Covid;
- l'amélioration du dispositif public de renforcement de la concurrence sur le marché interne;
- la réduction et la simplification des démarches administratives avec l'objectif de réduire de 50 % le nombre de documents demandés, mesures accompagnées d'un plan de digitalisation de l'administration et de renforcement de capacités dans les administrations locales.

Cette étude propose des mesures complémentaires qui visent à maximiser l'impact des investissements publics et privés et de la croissance économique sur l'emploi. Ces mesures sont organisées autour de cinq axes :

- Axe 1 : Réinsérer les orientations de la SNE dans les politiques sectorielles et de développement territorial.
- Axe 2 : La préservation des TPME économiquement viables, impactées par la crise.
- Axe 3 : La promotion de l'investissement privé, l'entrepreneuriat, et les TPME, notamment dans les secteurs/chaînes de valeur à haut potentiel en termes de création d'emplois.
- Axe 4: L'augmentation de la qualité et la productivité du travail à travers la formalisation d'unités de production informelles.
- Axe 5: L'amélioration des systèmes de protection des travailleurs et des mécanismes pour faciliter l'accès à l'emploi salarié et le travail indépendant.

⁵⁸ Business France (2020), Tunisie – Présentation dans les grandes lignes du plan de relance de l'économie, Paris, 13 juillet, <https://www.businessfrance.fr/tunisie-presentation-des-grandes-lignes-du-plan-de-relance-de-l-economie>.

Il est cependant important de préciser qu'une condition préalable pour promouvoir l'entrepreneuriat et la croissance des TPME est de réduire les coûts de transaction et les barrières en termes de régulation, qui affectent la compétitivité et l'accès au financement. Quelques actions prioritaires devraient inclure :

- 1) Faciliter l'accès aux devises pour les TPME dans le secteur des exportations.
- 2) Revoir les limites prudentielles des Banques et considérer des mécanismes de garanties pour réduire les taux d'intérêt et faciliter l'accès au crédit.
- 3) Améliorer la transparence dans les procédures de passation de marchés publics et réduire les délais dans les paiements de l'État aux PME.
- 4) Revoir les réglementations par rapport à la concurrence pour faciliter l'entrée des TPME sur différents marchés.
- 5) Explorer des mécanismes pour mobiliser de l'épargne et du capital afin d'encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes, tels que la Banque des Jeunes.⁵⁹



⁵⁹ BAD (2021), Background on Roundtable on Scaling Financing Youth and Innovation in Africa, Tunis, May 17, <https://www.afdb.org/fr/events/roundtable-scaling-financing-youth-and-innovation-africa/background>.

IV.1. AJUSTEMENT DU DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI POUR BOOSTER LA CROISSANCE DES TPME DANS UNE LOGIQUE D'INCLUSION SOCIALE

Pour l'axe 1, les mesures spécifiques consistent à réinsérer les orientations de la SNE dans les politiques sectorielles et de développement territorial et assurer leur convergence avec l'ensemble des autres politiques sectorielles dans le cadre du PND.

Trois actions sont proposées :

- Identification au niveau régional des besoins en termes de création d'emplois pour différents groupes de travailleurs et des secteurs stratégiques qui pourraient générer ces emplois à travers des investissements publics et privés.
- Engager au niveau des départements centraux l'élaboration de plans de relance sectoriels
- Au niveau local, mettre en place des plans de relance régionaux et locaux.

Influencer l'allocation des investissements privés vers certaines régions et secteurs économiques vise à maximiser leur impact sur l'emploi. Une stratégie alternative où seul le marché gère le niveau et l'allocation des investissements peut maximiser le taux de rendement interne du capital et le taux de croissance de l'économie mais pas nécessairement générer le nombre et types d'emplois requis pour réduire le chômage des jeunes, augmenter la participation des femmes au marché du travail, ou réduire le niveau d'informalité. Sur un plan opérationnel, il s'agit d'engager au niveau des départements centraux l'élaboration de plans de relance sectoriels.

IV.2. PRÉSERVATION DES TPME IMPACTÉES PAR LA CRISE

L'axe 2 regroupe trois mesures pour préserver les TPME qui, comme le démontre l'analyse, ont été les plus affectées par la crise.

- Mise en place de dispositifs de financement pour la préservation des TPME (lignes de crédit, equity, fonds de restructuration et garantie)
- Renforcement des capacités des TPME et des structures d'appui aux TPME
- Accélération de la transformation digitale des TPME.

La préservation des TPME lourdement impactées par la pandémie Covid-19 devra se faire en répondant aux besoins immédiats exprimés par ces dernières, via l'enquête.

Il s'agit principalement d'un appui à leurs besoins financiers et techniques. On estime que les mesures de soutien financier aux entreprises pendant la crise n'étaient pas parfaitement adaptées aux caractéristiques et aux besoins des TPME tunisiennes. Les mesures financières proposées dans cet axe portent donc sur deux aspects : (i) le renforcement des dispositifs existants ; et (ii) la mise en œuvre de nouveaux dispositifs plus adaptés pour les TPME tels que

des mécanismes de financement du cycle d'exploitation des TPE et des besoins en fonds de roulement des PME.

L'appui technique concerne le renforcement des capacités qui devrait s'opérer à trois niveaux. Premièrement, des mesures pour le renforcement des compétences des dirigeants des TPME. En effet, l'étude a montré que la pandémie a affecté plus fortement les TPME, en partie parce que les dirigeants et les employeurs ne disposent pas des compétences ou des capacités leur permettant de mettre sur pied des stratégies d'adaptation efficaces. Deuxièmement, le renforcement des compétences des travailleurs à travers l'assouplissement des différents outils de financement de la formation continue. Il s'agit ici d'assurer que les travailleurs puissent aussi être dotés de compétences nécessaires pour appuyer les entreprises dans leurs stratégies de survie et d'adaptation. Troisièmement, des mesures liées au renforcement des capacités des institutions d'appui aux TPME afin d'améliorer la qualité des services qui sont offerts.

L'étude a également montré que l'insuffisance de digitalisation au niveau des TPME a joué un rôle important dans la baisse de performance et de compétitivité suite à la pandémie. Cet axe propose des mesures d'appui technique du point de vue de la digitalisation. Il est question principalement de mesures pour sensibiliser et amorcer la transformation digitale des TPME. Les mesures liées au renforcement des compétences devront bien sûr tenir compte du processus de transformation digitale des TPME.



IV.3. PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET DES TPME POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'axe 3 vise à promouvoir l'investissement privé et la création d'emplois dans le cadre d'une stratégie régionale qui répond aux besoins de différents groupes de travailleurs et qui favorise l'entrepreneuriat et le développement des TPME. Trois types d'interventions sont considérés :

- Identification à l'intérieur des secteurs stratégiques de chaînes de valeurs qui pourraient se développer pour ouvrir des marchés et des opportunités d'investissement pour les TPME et les jeunes entrepreneurs.
- Mise en place des mécanismes pour attirer des investissements privés vers ces filières porteuses et pour permettre aux jeunes entrepreneurs et TPME d'accéder au financement nécessaire.
- Mise en place de dispositifs d'accompagnement technique ciblés et adaptés aux besoins des entrepreneurs et des TPME.

Il est aussi nécessaire de promouvoir le développement de chaînes de valeur dans des secteurs stratégiques afin de catalyser les investissements des GE pour appuyer le développement de l'entrepreneuriat et des TPME. Les nouveaux investissements des GE, la création de nouvelles entreprises et la croissance des TPME existantes ont le potentiel de créer des emplois pour les travailleurs dans les gouvernorats d'intervention (surtout les moins favorisés) et/ou d'augmenter la qualité et la productivité du travail.

Un élément clé dans cette stratégie est la mise en place des mécanismes de financement nécessaires. Les GE et grands investisseurs privés peuvent mobiliser une partie du capital, mais ce n'est pas toujours le cas des jeunes entrepreneurs et des TPME. De plus, des ressources publiques sont nécessaires pour financer les programmes d'appui (voir ci-dessus) et/ou pour subventionner des investissements avec des faibles taux de rendement interne espérés, mais un grand potentiel en termes de création d'emplois. Il est important que l'allocation de ces subventions soit compétitive et conditionnée à des objectifs spécifiques en termes de création d'emplois ou d'augmentation de la productivité du travail.

Finalement, plusieurs interventions doivent être considérées pour promouvoir le développement des chaînes de valeur et appuyer les entrepreneurs et les TPME qui vont les intégrer. Parmi les plus importantes : (a) offrir de l'assistance technique aux entreprises pour mieux orienter ou valoriser leur production sur des marchés porteurs et à plus haute valeur ajoutée ; (b) répondre aux principales contraintes collectives rencontrées par les entreprises visant (ou aspirant à viser) ces marchés ; (c) faciliter la coordination entre acteurs/investisseurs clés (champions et émergents) dans les chaînes de valeur ; (d) assurer les réformes administratives et réglementaires pertinentes, de manière à renforcer la compétitivité de ces chaînes de valeur ; (e) orienter l'appui aux entreprises/exploitations/travailleurs vers des actions

permettant de favoriser la compétitivité et de saisir plus de valeur aussi bien sur le marché local que sur le marché export; et (f) intégrer les petites entreprises/personnes marginalisées avec des marchés établis avec un potentiel de croissance de la demande.

IV.4. AUGMENTATION DE LA QUALITÉ ET LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL PAR LA FORMALISATION DES ENTREPRISES INFORMELLES

L'axe 4 se focalise sur deux interventions pour améliorer la qualité et la productivité du travail dans le secteur informel :

- L'expansion de la couverture des programmes d'assurance sociale au secteur informel.
- L'adoption d'un plan de formalisation des unités de production informelles ciblant les gains de productivité, puis les mises à niveaux organisationnelles et réglementaires.

La mise en place d'un programme de formalisation des unités de production informelles s'inscrit dans le prolongement des mesures visant à opérationnaliser le statut de l'auto-entrepreneur et de la Loi sur les ESS. Elle suppose la mise en place d'un dispositif de mise à niveau technique des unités de production informelles appuyé sur les différents départements en charge des politiques sectorielles (cellules dans les départements sectoriels et réseaux d'expertise pour l'accompagnement). Ce dispositif incorporerait l'élaboration d'une liste de métiers à formaliser, la définition d'objectifs d'accompagnement, un programme d'apprentissage incluant la formation continue des maîtres de stage, la mobilisation de financements dédiés à la mise à niveau technique. Le financement de ce dispositif ferait appel à la responsabilité sociale des entreprises, à l'aide au développement et à des réallocations budgétaires au profit des TPE et PME et des Entreprises sociales et solidaires (ESS) dans le cadre du Fonds national de l'emploi et d'autres fonds d'appui aux entreprises.

IV.5. AMÉLIORATION DES POLITIQUES DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES POLITIQUES ACTIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'axe 5 vise à faciliter les transitions dans le marché du travail, du chômage et de l'inactivité vers un emploi (salaré ou indépendant) et d'emplois de basse productivité vers des emplois de productivité plus élevée. Deux interventions sont considérées :

- Une meilleure prise en charge des travailleurs en perte d'emploi.
- L'amélioration du ciblage et de la composition des programmes de l'emploi, en renforçant l'entrepreneuriat en direction des femmes et jeunes inactifs ou en chômage.

La prise en charge des travailleurs en perte d'emplois vient en complément du dispositif des mesures actives de promotion de l'emploi institué par le Décret 542. Elle introduit pour eux la possibilité de recourir à des formations de perfectionnement et/ou de reconversion après la perte de leur emploi, associée à la perception d'indemnités salariales, dont les termes sont actuellement à l'étude.

La deuxième mesure consiste à rééquilibrer la composition des programmes actifs de l'emploi, de façon à servir correctement la lutte contre le chômage des diplômés, le développement de l'entrepreneuriat et le travail indépendant, outre l'insertion professionnelle des jeunes précocement déscolarisés et des jeunes découragés. Cette orientation devra opérer à travers des mesures visant le renforcement des services de proximité et les entreprises d'économies sociales et solidaires. Il s'agira aussi de pousser les diplômés vers la mise en œuvre de projets innovants dans les services de proximité et d'ouvrir des opportunités pour les jeunes déscolarisés en donnant des perspectives durables aux chantiers publics (THIMO), tels que la création de TPE spécialisées dans la maintenance des infrastructures routières, dans l'eau, les énergies renouvelables et les services divers aux unités artisanales et agricoles.



Des mesures de rééquilibrage des avantages et incitations accordés aux entreprises devront être envisagées pour promouvoir les TPE et les ESS. De façon opérationnelle, il s'agira au niveau des guichets Aneti de donner la priorité à des interventions ciblées sur les plans métiers déterminés dans les plans de relance définis au niveau du territoire.

Des incitations plus élevées pourraient être décidées par les comités régionaux en faveur de projets bien conçus, en fonction des retombées attendues. Sur le plan des méthodes de financement, l'accueil au guichet des porteurs de projets pourra être complété par des appels à projets répondant aux priorités régionales et sectorielles identifiées dans les plans de relance sectoriels et territoriaux.

ANNEXE

Annexe 1 :

Matrice de recommandations en faveur de l'emploi et des TPME suite aux impacts économiques de la pandémie du Covid-19 en Tunisie (octobre 2021)

Vers une politique de l'emploi ancrée dans les territoires et inclusive	Vers une redynamisation économique tirée par les TPME et l'entrepreneuriat
<p>1.1 L'emploi comme un objectif transversal de l'action publique au niveau central et régional :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dotation de la Tunisie d'un cadre à long terme relatif à l'emploi en adoptant une SNE.• Ajustement du dispositif de développement de l'emploi pour booster la croissance des TPME dans une logique d'inclusion sociale.• Identification au niveau régional des besoins en termes de création d'emplois pour différents groupes de travailleurs et de secteurs stratégiques.• Engagement au niveau des départements centraux de l'élaboration de plans de relance sectoriels.• Mettre en place des plans de relance régionaux et locaux au niveau local. <p>1.2 Augmentation de la qualité et la productivité du travail à travers la formalisation des entreprises informelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Extension de la couverture des programmes d'assurance sociale au secteur informel.• Adoption d'un plan de formalisation des unités de production informelles ciblant les gains de productivité, puis les mises à niveaux organisationnelles et réglementaires.	<p>2.1 Préservation des TPME impactées par la crise :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place de dispositifs de financement pour la préservation des TPME (lignes de crédit pour le fonds de roulement, equity, fonds de restructuration et garantie).• Renforcement des capacités des TPME et des structures d'appui aux TPME.• Accélération de la transformation digitale des TPME. <p>2.2 Promotion de l'entrepreneuriat et les TPME pour la création d'emplois :</p> <ul style="list-style-type: none">• Identification à l'intérieur des secteurs stratégiques de chaînes de valeurs qui pourraient se développer pour ouvrir des marchés et des opportunités d'investissement pour les TPME et les jeunes entrepreneurs.• Mise en place des mécanismes pour attirer des investissements privés vers ces filières porteuses.• Mise en place de dispositifs d'accompagnement technique ciblés et adaptés aux besoins des entrepreneurs et des TPME.



Vers une politique de l'emploi ancrée dans les territoires et inclusive	Vers une redynamisation économique tirée par les TPME et l'entrepreneuriat
<p>1.3 Amélioration des politiques de protection des travailleurs et des politiques actives du marché du travail :</p> <ul style="list-style-type: none">• Meilleure prise en charge des travailleurs en perte d'emploi.• Amélioration du ciblage et de la composition des programmes de l'emploi, en renforçant l'entrepreneuriat en direction des femmes et jeunes inactifs ou au chômage.	

